



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 8 septembre 2020 à 19 h

L'arrêté ministériel numéro 2020-004 du 15 mars 2020 signé en vertu de la *Loi sur la santé publique* (R.L.R.Q., c. S-2.2) concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prévoit que « *Le conseil et le comité exécutif et ou administratif de toute municipalité (...) sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; »*.

Soyez avisés que le conseil ordinaire de l'arrondissement d'Outremont du 8 septembre 2020 sera tenu à huis clos tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel.

Malgré l'article 44 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

- Les citoyens sont invités à transmettre leurs questions avant 18 h le mardi, 8 septembre, au secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca ;
- Toute question reçue avant 18 h le 8 septembre 2020 sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement;
- Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Toute question reçue après 18 h ne sera pas traitée publiquement durant la période de questions des citoyens du conseil du 8 septembre.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020, à 19 h

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2020, à 19 h

10.06 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 juillet 2020, à 9 h

10.07 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 juillet 2020, à 9 h

10.08 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 31 juillet 2020, à 10 h 30

10.09 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 août 2020, à 14 h

10.10 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de correction modifiant le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er juin 2020, à 19 h

12 – Orientation

12.01 Accord de principe / Mandat spécial

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1202504026

Désigner madame Fanny Magini, conseillère d'arrondissement et responsable du dossier de la culture, à titre de représentante officielle de l'arrondissement auprès de l'Association des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et pour représenter l'arrondissement lors des instances de cet organisme - Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2020 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 988 Euros, soit environ 1 490 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 988 euros, exempt de taxes, soit environ 1 490 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1208145005

Octroyer un contrat d'un montant de 88 473,26 \$ (taxes incluses) à Élévapro Services Inc pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18345 (2 soumissionnaires) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.02 Appel d'offres sur invitation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1208145006

Octroyer un contrat d'un montant de 29 783,44 \$ (taxes incluses) à S.L.T.C inc. pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 1 ans), suite à l'appel d'offres sur invitation 20-18340 (1 soumissionnaire) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1205377004

Accorder une contribution financière non récurrente à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, pour une somme maximale de 4 500 \$, toutes taxes applicables incluses, pour l'achat d'outils spécialisés et matériel de jeux ainsi que pour la mise en place de procédures sanitaires en lien avec la pandémie pour la réalisation du projet « Un vélo dans mon îlot » à l'Îlot Saint-Viateur - Approuver le projet de convention à cet effet - Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention, pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1207426005

Accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet « Comité LGBTQ+ pour les jeunes issu.e.s de la diversité sexuelle, de genre, en questionnement et leurs allié.e.s » pour la période du 21 septembre 2020 au 30 juin 2021 dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021) - Approuver le projet de convention à cet effet - Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement - Dépense assumée entièrement par la Ville centre

20.05 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1202504023

Approuver la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151 / appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy - Autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification - Autoriser une dépense totale de 97 886,25 \$ (Contrat : 95 966,92 \$ + Contingences : 1 919,33 \$) (taxes incluses) - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203489013

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2020

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203711006

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2020 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2020, comparativement à la même période l'an dernier

30.03 Reddition de comptes

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207397035

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 juin 2020 et du 1er au 31 juillet 2020 de l'arrondissement d'Outremont, tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

30.04 Reddition de comptes

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1207426008

Dépôt de la reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du Règlement AO-460

30.05 Budget - Virement / Annulation de crédits

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1208145007

Résilier le contrat 18-16765 octroyé à la firme Placement Potentiel Inc pour les services d'entretien ménager des bâtiments de la Cour de services des Travaux publics et à la Bibliothèque Robert-Bourassa

30.06 Administration - Adhésion / Cotisation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1207426007

Renouveler la certification au Mouvement Vélosympathique, mis en place par Vélo Québec, pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt du formulaire de certification en ligne au nom de l'arrondissement d'Outremont

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1208145008

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de subvention aux municipalités pour la gestion des actifs municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre de l'appel de projets 2020 - Autoriser Madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer tout engagement afférent

30.08 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1202504024

Accepter l'offre de service de la Ville Centre et mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des Suvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et pour négocier tout renouvellement de celle-ci

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1205069024

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin d'interdire le stationnement dans le cul-de-sac de l'avenue Springgrove

40.02 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1205069025

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Retrait d'une case de stationnement tarifié sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest de l'intersection du boulevard Dollard

40.03 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207776006

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21) - Ajout d'un article incluant des dispositions afin de réglementer les heures d'utilisation et le niveau de bruit produit par les marteaux-piqueurs et les concasseurs

40.04 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207776007

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Ajout de frais pour l'étude préliminaire des demandes de PIIA et pour les demandes de PIIA concernant l'aménagement paysager incluant un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre

40.05 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des loisirs et du développement social - 1206737009

Édicter une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'une série d'événements de l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » au parc Saint-Viateur les 18, 19, 20 et 28 septembre 2020 dans le cadre du nouvel an juif - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de ces événements

40.06 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction des travaux publics - 1205069032

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) afin de réduire les frais exigibles pour l'émission de permis mensuels de stationnement de 100 \$ à 50 \$ du 1er octobre au 31 décembre 2020

40.07 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction des travaux publics - 1206965008

Édicter une ordonnance visant la prolongation du projet pilote de rues actives et familiales sur les avenues Wiseman, St-Cyril, Outremont, Elmwood, McDougall, Mont-Royal, Kelvin, Peronne, Robert et à ajouter deux nouvelles avenues à ce projet, soit les avenues Marsolais et Champagneur, le tout pour une implantation jusqu'au 2 novembre 2020

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207397028

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 39, avenue Nelson; 1057-61, avenue Laurier; 1622, avenue Ducharme - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695020

Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée d'une conseillère de l'arrondissement d'Outremont

60.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203711005

Prendre acte de la décision 67273 de la Commission municipale rendue le 10 août 2020

60.03 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695021

Prendre acte de la décision de l'Inspectrice générale de la Ville de Montréal relativement à la résiliation du contrat octroyé à Beauregard Environnement Ltée - Appel d'offres 19-17453 - Nettoyage et vidange complète des puisards et chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements, incluant Outremont

60.04 Dépôt

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207776001

Dépôt du rapport final sur les orientations de travail pour la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont

60.05 Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1205069029

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 18 juin 2020

60.06 Dépôt

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1205069031

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 9 juillet 2020

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 39
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1202504026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner madame Fanny Magini, conseillère d'arrondissement et responsable du dossier de la culture, à titre de représentante officielle de l'arrondissement auprès de l'Association des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et pour représenter l'arrondissement lors des instances de cet organisme - Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2020 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 988 Euros, soit environ 1 490 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 988 euros, exempt de taxes, soit environ 1 490 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de :

DE DÉSIGNER madame Fanny Magini, conseillère d'arrondissement et responsable du dossier de la culture, à titre de représentante officielle de l'arrondissement auprès de l'Association des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et pour représenter l'arrondissement lors des instances de cet organisme;

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2020 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 988 Euros, soit environ 1 490 \$ selon le taux de change en vigueur;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 9883 euros, exempt de taxes, soit environ 1 490 \$ selon le taux de change en vigueur;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-03 18:20

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202504026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner madame Fanny Magini, conseillère d'arrondissement et responsable du dossier de la culture, à titre de représentante officielle de l'arrondissement auprès de l'Association des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et pour représenter l'arrondissement lors des instances de cet organisme - Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2020 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 988 Euros, soit environ 1 490 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 988 euros, exempt de taxes, soit environ 1 490 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement collabore depuis plus d'une décennie avec Casteliers, organisme à but non lucratif voué à la diffusion des arts de la marionnette à Montréal. Le 2 avril 2012, l'arrondissement reconnaissait l'organisme Casteliers comme un partenaire de l'arrondissement dans la diffusion culturelle professionnelle dans le domaine des arts de la marionnette.

À chaque mois de mars, Casteliers organise au Théâtre Outremont un festival international de marionnettes le *Festival de Casteliers*, connu auparavant sous la dénomination *Les trois jours de Casteliers*

À cette occasion, plusieurs délégations internationales sont présentes et des représentants des villes ayant à coeur le développement de la marionnette échangent sur son rayonnement.

L'idée de regrouper les villes amies de la marionnette au sein de l'Association des villes amies de la Marionnette (AVIAMA) a été proposée par la mairesse de Charleville-Mézières où se tient le plus important festival international des arts de la marionnette.

L'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) s'est réuni pour sa première assemblée générale à l'automne 2011, lors du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières en France. L'arrondissement d'Outremont a été invité à joindre l'Association à cette occasion. Outremont compte parmi les membres fondateurs de cette association internationale.

La 9ème Assemblée Générale de l'AVIAMA qui devait initialement être accueillie par la ville

de Gand les 26 et 27 septembre prochain, se tiendra en visioconférence depuis Charleville-Mézières. En effet, le contexte sanitaire actuel ne permet pas à la plupart des membres de se déplacer. Les débats seront virtuellement la journée du 26 septembre 2020.

L'Assemblée Générale est l'occasion de réaffirmer les orientations de l'AVIAMA concernant la mobilité des artistes et la coopération internationale des décideurs locaux autour des arts de la marionnette. Elle est ouverte aux villes à travers le monde qui souhaitent rejoindre cet espace d'échanges, de ressources et de projets, pour y présenter leur candidature. Ce sera également l'occasion de découvrir les présentations des quatre lauréats de la bourse Marionnettes et Mobilité 2020.

L'arrondissement d'Outremont souhaite désigner madame Fanny Magini, conseillère d'arrondissement et responsable du dossier de la culture, à titre de représentante officielle de l'arrondissement à l'Association des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et pour représenter l'arrondissement lors des instances de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0012 - 13 janvier 2020: D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2019 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 903 Euros, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 903 euros, exempt de taxes, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA18 16 0242 - 6 août 2018 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2018; D'autoriser à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 720 euros, soit environ 1 110 \$ selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 720 euros, exempt de taxes, soit environ 1 110 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

CA17 16 0356 - 5 septembre 2017 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2017; D'autoriser à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 043 euros, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 043 euros, exempt de taxes, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

CA16 16 0405 - 5 décembre 2016 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2016; D'autoriser à cette fin, le paiement de 1 087 euros, exempt de taxes, soit environ 1 600 \$, selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 087 euros, exempt de taxes, soit environ 1 600 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CA15 16 0201 - 1er juin 2015 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2015; D'autoriser le paiement de la cotisation 2015 de l'arrondissement à l'AVIAMA; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 1060 euros (1 443 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense

conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA 13 16 0303 - 3 septembre 2013 - D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2013; d'autoriser le paiement de la cotisation 2013 de l'arrondissement à l'AVIAMA; d'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 801 euros (1 092 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin; d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA12 16 0090 - 5 mars 2012 - Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2012 et le paiement de la cotisation annuelle de 737 euros (967 \$ environ selon le taux de change en vigueur).

CA11 16 0256 - 6 septembre 2011 : Autoriser madame la Mairesse Marie Cinq-Mars à représenter l'arrondissement lors de la première assemblée générale de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à :

Désigner madame Fanny Magini, conseillère d'arrondissement et responsable du dossier de la culture, à titre de représentante officielle de l'arrondissement à l'Association des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et pour représenter l'arrondissement lors des instances de l'organisme;

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2020 afin de demeurer membre de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et de prendre part aux votes lors de l'Assemblée Générale;

Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement de ladite cotisation par virement bancaire.

L'article 7 des statuts de l'AVIAMA fixe la méthode de calcul de la cotisation annuelle en fonction du nombre d'habitants et du revenu national brut (RNB) par habitant du pays concerné. Le RNB retenu est le dernier à être publié par la Banque Mondiale.

Pour 2020, le RNB/Habitants a été établi à 44 940 \$ (US) pour l'arrondissement d'Outremont et la cotisation 2020 a été fixée à 988 Euros, soit environ 1 490 \$ au taux de change actuel. Cette dépense sera effectuée à même les fonds disponibles au budget de fonctionnement.

JUSTIFICATION

Les décideurs locaux ont un rôle déterminant à jouer dans le soutien aux artistes, aux festivals et au patrimoine culturel qui se trouvent extrêmement fragilisés par la pandémie de COVID-19. L'arrondissement d'Outremont reconnaît l'importance économique de la culture, ainsi que son rôle essentiel dans nos sociétés (inclusion sociale, résilience, sentiment commun, etc.) et souhaite continuer à contribuer au rayonnement de l'AVIAMA et des arts de la marionnette. Il est important qu'il soit représenté au sein de l'organisme et qu'il participe à ses instances.

Outremont est membre fondateur de l'Association des villes amies de la marionnettes. L'arrondissement d'Outremont est aussi l'hôte du festival international *Festival de Casteliers* et l'un des membres fondateurs de l'AVIAMA. La participation de l'arrondissement d'Outremont à une telle association contribue à accroître le rayonnement de ce festival et

permet d'accroître son réseau de contacts sur le plan international. Le Festival de Casteliers contribue aussi à bonifier l'offre de service de l'arrondissement en matière culturelle. De plus, ce festival a des répercussions positives sur l'achalandage des commerces de l'arrondissement.

L'ouverture de la Maison internationale des arts de la marionnette un lieu culturel incontournable non seulement à Montréal, mais dans tout le Québec et même au Canada, constitue un vecteur essentiel du développement disciplinaire de ce secteur artistique (les arts de la marionnette) et confirme le statut d'Outremont en tant que « ville amie des arts de la marionnette ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Paieement de l'adhésion de 2019 fixée, selon l'article 7 des statuts de l'AVIAMA, à 988 euros (exempt de taxes), soit une somme d'environ 1 490 \$ canadien, selon le taux de change en vigueur.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget de fonctionnement.

Imputation budgétaire :

2418.0010000.302748.01301.54702.000000.0000.000000.000000.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adhésion de l'arrondissement à l'AVIAMA et le soutien aux arts de la marionnette rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ».

Rappelons qu'à la fin de 2012, les 19 arrondissements de Montréal ont donné leur accord afin de contribuer à ce que la culture soit reconnue, par l'Organisation des Nations Unies comme quatrième pilier du développement durable. Les arrondissements ont ainsi concrétisé leur engagement en identifiant des actions culturelles dans leurs plans locaux en développement durable ou encore en se dotant de politiques culturelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En raison de la pandémie de COVID-19, la 9^{ème} Assemblée Générale de l'AVIAMA, prévue pour les 26 et 27 septembre prochain, se tiendra en visioconférence depuis Charleville-Mézières, le contexte sanitaire actuel ne permettant pas à la plupart des membres de se déplacer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

26 et 27 février 2020 : 9^e assemblée générale de l'AVIAMA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-03

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1208145005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 88 473,26\$ (taxes incluses) à Élévapro Services Inc pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18345 (2 soumissionnaires) – Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé :

I. D'OCTROYER un contrat d'un montant de 88 473,26\$ (taxes incluses) à Élévapro Services Inc pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18345;

II. D'AUTORISER une dépense de 88 473,26\$ (taxes incluses) Inc pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont;

III. D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-03 17:44

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208145005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 88 473,26\$ (taxes incluses) à Élévapro Services Inc pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18345 (2 soumissionnaires) – Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Considérant qu'il n'y a plus de contrat déroulant d'un appel d'offres l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge.

Considérant que l'administration souhaite optimiser ses contrats d'entretien, tout en fournissant un service uniforme, un appel d'offres a donc été lancé dans cette optique, par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

L'appel d'offre comprenait l'entretien préventif et réparations au besoin, des ascenseurs et des monte charges des bâtiments publics suivants :

Bâtiment	Type d'équipement	Adresse
Centre communautaire intergénérationnel	Ascenseur	999 Avenue McEachran, Outremont, QC H2V 3E6
Centre communautaire intergénérationnel	Ascenseur MR	999 Avenue McEachran, Outremont, QC H2V 3E6
Centre communautaire intergénérationnel	Monte-charge	999 Avenue McEachran, Outremont, QC H2V 3E6
Cour de services d'Outremont	Ascenseur	600 Avenue de la Gare-de-triage, Outremont, QC H2V 0A8
Cour de services d'Outremont	Monte-charge	600 Avenue de la Gare-de-triage, Outremont, QC H2V 0A8
Bibliothèque Robert Bourassa	Ascenseur	41 Avenue Saint-Just, Montréal, QC H2V 4T7

Direction d'arrondissement adjoint Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif	Ascenseur	1435 Avenue Van Horne Outremont, QC H2V 1K9
--	-----------	--

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Un appel d'offres public n° 20-18345 a été lancé pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de 3 ans (avec une option de renouvellement de 2 ans).

L'appel d'offres a été lancé le 03 Août 2020. Un délai de 17 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. Aucun addenda n'a été émis par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal. Les visites des soumissionnaires ont eu lieu le 12 Août 2020.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 Août 2020. Deux (2) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres et deux (2) firmes ont soumis un prix.

Le plus bas soumissionnaire conforme est Élévapro Services Inc pour la somme de 88 473,26 \$, toutes taxes incluses.

Suite à l'analyse de la soumission, il est recommandé d'octroyer le contrat à Élévapro Services Inc le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges

JUSTIFICATION

Voir en pièce jointe l'intervention du Service de l'approvisionnement pour le tableau d'analyse de soumission.

Voici les résultats de l'analyse:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Coût total, taxes incluses
1	Élévapro Services Inc.	88 473,26 \$
2	Ascenseur Adams Elevator Services Inc.	191 105,70 \$
Estimation interne:		80 042,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (Total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		139 789,48\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100		58%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (La plus haute conforme – la plus basse conforme)		102 632,44\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		116%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme – estimation)		8 430,76\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		10%

Vous trouverez en pièces jointes un tableau des vérifications administratives par le Service

de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 88 473,26\$, taxes incluses, proviendra du budget de fonctionnement et sera échelonnée sur trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans).

L'imputation budgétaire provient du compte

2418.0010000.302751.09008.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de bâtiments qui ont toujours exigé ce type de service d'entretien périodique. Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre le confort et la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements mécaniques et des bâtiments ainsi que la poursuite des opérations régulières d'entretien préventif.

Pour pallier une telle interruption, la Ville serait dans l'obligation de faire appel à des services ponctuels d'une firme dans le domaine afin de maintenir les ascenseurs et les monte charges des bâtiments dans un état de bon fonctionnement et sécuritaire. Les coûts engendrés par ces services ponctuels dépasseraient la dépense totale du contrat à octroyer par ce sommaire décisionnel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les frais prévus au contrat sont applicables en fonction des services rendus, si les bâtiments municipaux venaient à fermer à nouveau en raison de la COVID-19, la facturation serait adaptée en fonction des services réels rendus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public sur le site SÉAO. Une opération de communication a été élaborée par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 28 septembre 2020

Fin du contrat : 28 septembre 2023

Option de renouvellement jusqu'au 28 septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.
- La liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

· Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-24

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1208145006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 29 783.44\$ (taxes incluses) à S.L.T.C inc pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 1 ans), suite à l'appel d'offres sur invitation 20-18340 (1 soumissionnaire) – Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé :

I. D'OCTROYER un contrat d'un montant de 29 783.44\$ (taxes incluses) à S.L.T.C inc pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 1 ans), suite à l'appel d'offres sur invitation 20-18340;

II. D'AUTORISER une dépense de 29 783.44\$ (taxes incluses) pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

III. D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-03 17:46

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208145006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 29 783.44\$ (taxes incluses) à S.L.T.C inc pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 1 ans), suite à l'appel d'offres sur invitation 20-18340 (1 soumissionnaire) – Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Considérant que l'administration souhaite optimiser ses contrats, tout en fournissant un service uniforme, un appel d'offres a donc été lancé dans cette optique, par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

Les bâtiments suivants sont concernés par l'appel d'offre :

- Mairie et bureaux d'arrondissement (543 chemin de la côte Sainte Catherine);
- Salle du conseil d'arrondissement (530 avenue Davaar);
- Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'art d'Outremont (41 avenue Saint-Just);
- Direction d'arrondissement adjoint Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif (1431 Van Horne);
- Le centre communautaire intergénérationnel (999 Avenue McEachran);

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Un appel d'offres sur invitation n° 20-18340 a été lancé le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de 3 ans (avec une option de renouvellement de 1 ans).

L'appel d'offres a été lancé le 12 Août 2020. Un délai de 17 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. Aucun addenda n'a été émis par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal. Pas de visites des soumissionnaires.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 Août 2020. Six (6) firmes ont été invitées à soumissionner et Une (1) firme a soumis un prix.

Le seul soumissionnaire conforme est S.L.T.C inc pour la somme de 29 783.44\$ toutes taxes incluses.

Suite à l'analyse de la soumission, il est recommandé d'octroyer le contrat à S.L.T.C inc le seul soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges

JUSTIFICATION

Voir en pièce jointe l'intervention du Service de l'approvisionnement pour le tableau d'analyse de soumission.

Voici les résultats de l'analyse:

RÉSULTATS DE SOUMISSION	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	Coût total, taxes incluses
1 S.L.T.C Inc.	29 783.44\$
Estimation interne:	62 086,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme – estimation)	-32 303.06\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-52%

Vous trouverez en pièces jointes un tableau des vérifications administratives par le Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 29 783.44\$, taxes incluses, proviendra du budget de fonctionnement et sera échelonnée sur trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 1 ans).

L'imputation budgétaire provient du compte

2418.0010000.302751.09008.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de bâtiments qui ont toujours exigé ce type de service périodique.

Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre le confort et la sécurité des occupants.

Pour pallier une telle interruption, la Ville serait dans l'obligation de faire appel à des services ponctuels d'une firme. Les coûts engendrés par ces services ponctuels dépasseraient la dépense totale du contrat à octroyer par ce sommaire décisionnel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les frais prévus au contrat sont applicables en fonction des services rendus, si les bâtiments municipaux venaient à fermer à nouveau en raison de la COVID-19, la facturation serait adaptée en fonction des services réels rendus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation sur le site SÉAO. Une opération de communication a été élaborée par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 28 septembre 2020

Fin du contrat : 28 septembre 2023

Option de renouvellement jusqu'au 28 septembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres sur invitation et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme
- La liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Julie LEBLANC)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC

Le : 2020-08-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205377004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, pour une somme maximale de 4 500 \$, toutes taxes applicables incluses, pour l'achat d'outils spécialisés et matériel de jeux ainsi que pour la mise en place de procédures sanitaires en lien avec la pandémie pour la réalisation du projet « Un vélo dans mon îlot » à l'Îlot Saint-Viateur / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de fonctionnement.

Il est recommandé:

1. d' accorder une contribution financière non récurrente, pour une somme maximale de 4 500 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, pour l'achat d'outils spécialisés et matériel de jeux ainsi que pour la mise en place de procédures sanitaires en lien avec la pandémie, pour la réalisation du projet « Un vélo dans mon îlot » à l'Îlot Saint-Viateur;
2. d'approuver le projet de convention à cet effet;
3. d'autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention, pour et au nom de l'arrondissement;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel / Dépense provenant du budget de fonctionnement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-03 17:50

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205377004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, pour une somme maximale de 4 500 \$, toutes taxes applicables incluses, pour l'achat d'outils spécialisés et matériel de jeux ainsi que pour la mise en place de procédures sanitaires en lien avec la pandémie pour la réalisation du projet « Un vélo dans mon îlot » à l'Îlot Saint-Viateur / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de fonctionnement.

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal, dans sa lutte contre la COVID-19, a procédé à l'aménagement temporaires dédiés et sécuritaires "le circuit des Voies actives sécuritaires". Dans le but de favoriser les transports actifs et amener la population à adopter ces modes de déplacement, l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille a présenté une nouvelle offre de services autour du vélo, à l'Îlot Saint-Viateur, situé au 1330 avenue Saint-Viateur. Cette demande de soutien financier a d'abord été déposée dans le cadre de l'appel de projets du Fonds local d'urgence de l'arrondissement d'Outremont. Le comité d'analyse n'a pas retenu le projet en raison de la non concordance aux critères soit de représenter un besoin de première nécessité tel que défini. Le projet représente davantage l'ajout d'une activité de loisir dans la programmation estivale de l'organisme.

Reconnaissant la légitimité de l'organisme dans la réalisation d'activités et à répondre aux besoins de la population outremontaise, l'arrondissement souhaite accorder une contribution financière à Outremont en Famille, pour une somme maximale de 4 500 \$, toutes taxes applicables incluses, pour l'achat d'outils spécialisés de réparation de vélos et de matériel de jeux ainsi que pour la mise en place des mesures sanitaires obligatoires liées à la pandémie, pour la réalisation du projet d'animation « Un vélo dans mon Îlot » à l'Îlot Saint-Viateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Nil

DESCRIPTION**Nom de l'organisme :** Outremont en famille

Nom du projet : Un vélo dans mon Îlot

Montant de la contribution recommandée : 4 500 \$

Brève description du projet : Le projet consiste à enseigner les rudiments du vélo dans un environnement sécuritaire, avec une vision d'encourager le transport actif, dans un cadre naturel et convivial.

D'une durée de 8 semaines, les activités proposées s'inscrivent dans ces trois volets:

- L'apprentissage du vélo pour les jeunes enfants (3 ans et +)
- L'apprentissage des règles de sécurité dans le cas de déplacement à vélo (3 ans et +)
- L'offre de cours d'entretien de vélo (2 groupes : adolescent.e.s et adultes)

Sous forme d'animations thématiques, un animateur expert organise des parcours et prodigue des conseils de sécurité et de réparations aux participant.e.s.

Plus de 40 participant.e.s sont attendu.e.s.

Les objectifs visés sont de :

- Faire la promotion des transports doux auprès de la population;
- Apprendre aux jeunes enfants la sécurité en vélo;
- Participer à la gestion sanitaire en mettant en valeur les transports moins à risque et permettant la distanciation physique telle que promue par la Ville de Montréal;
- Apprendre aux adolescent.e.s et aux adultes les rudiments de l'entretien du vélo dans un souci d'autonomisation des participant.e.s;
- Promouvoir le recyclage/entretien plutôt que l'achat neuf;
- Offrir un espace de socialisation aux jeunes, qui ont particulièrement soufferts de l'isolement en période de pandémie, et ce, dans un cadre sécurisé;
- Offrir aux jeunes et aux familles des activités pendant l'été, pour celles et ceux qui ne peuvent pas partir en vacances, pour des raisons économiques ou des raisons liées à la pandémie.

JUSTIFICATION

L'organisme Outremont en famille développe et met en place une offre de services et d'activités pour toutes et tous dans un contexte de vulnérabilité et de mobilité. De par sa programmation d'activités de loisirs, l'organisme vise l'amélioration globale de la qualité de vie collective et ce, dans le but de promouvoir le respect, l'inclusion, l'équité et la solidarité. Les activités offertes favorisent l'acquisition de saines habitudes de vie chez les jeunes de 6 à 12 ans, les adolescent.e.s et la famille.

L'organisme recueille également du financement de divers bailleurs de fonds afin de maximiser et bonifier son offre et ainsi répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la population outremontaise.

L'arrondissement participe au soutien de l'offre de services et d'activités de loisirs d'Outremont en famille. Ce soutien qu'il soit financier, événementiel, professionnel, logistique et matériel permet le développement d'une offre de service de qualité sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser provient du budget de fonctionnement. Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le Plan de développement durable 2016-2020 de la Ville de Montréal - *Ensemble pour une métropole durable* - particulièrement à la priorité no 3 qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Animation familiale bienfaisante dans un espace vert public.
Après plusieurs semaines d'inactivités, le retour des activités organisées par les organismes partenaires est bienvenu pour les petits et les grands.
Les activités récréatives et le jeu présentent de multiples bienfaits pour les enfants.
Les valeurs véhiculées par le loisir et les bienfaits qu'il procure sont un élément majeur pour le maintien d'une population en santé.
Les bénéfices du loisir sont prouvés et très bien documentés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Briser l'isolement par une activité en plein air pour toute la famille permettant la socialisation et le renforcement du sentiment d'appartenance tout en sécurité et respect des règles sanitaires.
Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, certains organismes seraient dans l'obligation de supprimer des activités, ce qui aurait des impacts significatifs sur la qualité de vie de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Facebook de l'organisme
Affiche promotionnelle sur le site / Îlot Saint-Viateur
Diffusion sur les plateformes de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement.
L'organisme s'engage à fournir un rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 27 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEGAULT
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Anne-Marie POITRAS
Direction de la culture

**Dossier # : 1207426005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet «Comité LGBTQ+ pour les jeunes issu.e.s de la diversité sexuelle, de genre, en questionnement et leurs allié.e.s» pour la période du 21 septembre 2020 au 30 juin 2021 dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal – MIDI-Ville (2018 - 2021) / Approuver le projet de convention à cet effet / Dépense assumée entièrement par la Ville centrale

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet «Comité LGBTQ+ pour les jeunes issu.e.s de la diversité sexuelle, de genre, en questionnement et leurs allié.e.s» pour la période du 21 septembre 2020 au 30 juin 2021 dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal – MIDI-Ville (2018 - 2021);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2020-09-03 17:52
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207426005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet «Comité LGBTQ+ pour les jeunes issu.e.s de la diversité sexuelle, de genre, en questionnement et leurs allié.e.s» pour la période du 21 septembre 2020 au 30 juin 2021 dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal – MIDI-Ville (2018 - 2021) / Approuver le projet de convention à cet effet / Dépense assumée entièrement par la Ville centrale

CONTENU

CONTEXTE

Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ 2020)

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signée par les deux parties.

La treizième édition du Programme d'Intervention de Milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action montréalais pour les jeunes 2018-2020 et du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

Relativement à l'Entente administrative MIDI-Ville 2018 - 2021

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan

d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En août 2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2017-2018 a pris fin le 31 mars 2018.

Le 26 mars 2018, le conseil municipal a approuvé la nouvelle entente triennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal de 12 M\$, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conseil exécutif

CE18 1998 - 05 décembre 2018

Adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants

CE07 0768 - 31 mai 2007

Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

Conseil d'agglomération

CM18 0383 - 26 mars 2018

Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et

soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

CM17 1000 - 21 août 2017

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 M\$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

Conseil d'arrondissement

CA19 16 0308 - 3 septembre 2019

Accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021)

CA18 16 0319 - 9 octobre 2018

Accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021)

CA17 16 0391 - 2 octobre 2017

Accorder un soutien financier de 6 308 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2017-2018)

CA16 16 0337 - 3 octobre 2016

Accorder un soutien financier de 6 308 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2017-2018)

DESCRIPTION

Nom de l'organisme

Maison des jeunes d'Outremont

Nom du projet

Comité LGBTQ+ pour les jeunes issu.e.s de la diversité sexuelle, de genre, en questionnement et leurs allié.e.s

Brève description du projet

Aménager un endroit plus sécuritaire, inclusif et chaleureux où les jeunes de 14 à 20 ans pourront se rencontrer, une douzaine de séances, pour discuter de sujets entourant la diversité sexuelle et de genre. Il s'agit d'un projet pour et par les jeunes, car les sujets et les actions dépendront de la mission et des objectifs que les membres se donneront, tout en étant accompagné.e.s d'intervenant.e.s spécialisé.e.s dans le

domaine.

Montant de la contribution recommandée dans le cadre de l'Entente

8 945 \$

JUSTIFICATION

Problématiques visées par le projet

L'inclusion des jeunes de 14 à 20 ans issus de la communautés LGBTQ+, en questionnement et issus de la diversité

Rendre la Maison des jeunes plus inclusive en adaptant ses services

Priorités d'intervention visée(s)

- Une ville inclusive pour toute sa jeunesse
- Des jeunes citoyen.ne.s mobilisé.e.s et engagé.e.s

Ce projet est issu d'une concertation locale, soit la Table de concertation jeunesse Outremont et Ville-Mont-Royal et répond aux priorités visées dans leur Plan local d'action jeunesse 2019-2022, soit le vivre-ensemble, la connaissance de soi et la santé mentale. Une lettre d'appui au projet de la part de cette instance a d'ailleurs été jointe au présent dossier.

Une lettre d'appui de l'organisme Prévention CDN - NDG est également jointe au présent dossier.

Cet unique projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets sur invitation, publiée du 19 juin au 1er août 2020 sur la plateforme en ligne Gestion et suivi de subventions. La Maison des jeunes d'Outremont et la Table de concertation jeunesse Outremont Ville-Mont-Royal ont été invités à y répondre comme ce sont les seuls organisations du territoire qui répondaient d'or et déjà aux critères d'admissibilité de ce programme de la Ville centrale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier de 8 945 \$ demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

- Un montant de 930 \$ sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-2021).
- Un autre montant de 8 015 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et de l'inclusion (SDIS).

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2020	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2018	2019		
Maison des jeunes d'Outremont	Comité LGBTQ +	0 \$	0 \$	8 945 \$	91 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyen.ne.s d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le projet n'est pas autorisé au conseil d'arrondissement du 8 septembre, le projet ne pourra débuter à la date demandée par l'organisme et par conséquent prendra du retard. De plus, ce projet est issu de besoins exprimés par les jeunes lors de groupes de discussion (focus group) sur le sujet d'intervention. Il s'agit donc d'un projet souhaité et attendu par les jeunes de la population outremontaise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 pourrait entraîner des retards dans les dates de début du projet ou dans sa durée et des adaptations peuvent être nécessaires. Le projet peut être également annulé. Si tel est le cas, l'organisme doit informer rapidement l'arrondissement de cette situation et une entente de modification ou d'annulation doit être prise entre les parties. De plus, ceci devra être mentionné dans le rapport final.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente MIDI-Ville, ci-joint en annexe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le 31 juillet 2021. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mourad BENZIDANE, Direction générale

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 12 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX

Conseillère en planification développement
social et durable

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-12

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1202504023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151 / appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy - Autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification - Autoriser une dépense totale de 97 886,25 \$ (Contrat : 95 966,92 \$ + Contingences : 1 919,33 \$) (taxes incluses) - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'APPROUVER la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy;

D'AUTORISER le maire de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification;

D'AUTORISER une dépense totale maximale de 97 886,25 \$ aux fins du présent dossier, soit :

- 95 966,92 \$, taxes incluses, à Camp Sportmax inc. aux fins de cette convention de modification et
- 1 919,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-07-29 16:37

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202504023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151 / appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy - Autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification - Autoriser une dépense totale de 97 886,25 \$ (Contrat : 95 966,92 \$ + Contingences : 1 919,33 \$) (taxes incluses) - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 juillet 2020, par la résolution CA20 16 0214, le conseil d'arrondissement a édicté une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire pour les entrées au bain libre, ce qui inclut les abonnements saisonniers, et ce, du 5 juillet au 15 septembre 2020.

Le 6 mai 2019, en vertu de la résolution CA19 16 0151 adoptée par le conseil d'arrondissement, à la suite d'un appel d'offres public (AO19-17238), l'arrondissement a octroyé à Camp Sportmax inc. un contrat de services pour la gestion de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy. Ce contrat initial prévoyait, en plus d'un montant forfaitaire annuel payable à Camp Sportmax inc, une rémunération additionnelle de 50% du total des revenus perçus et encaissés par l'arrondissement pour la Piscine (excluant les taxes, après dépenses d'exploitation de l'arrondissement). Ces revenus visent les entrées au bain libre, les abonnements saisonniers, les inscriptions aux cours et autres activités de la programmation de la piscine.

En raison des circonstances associées à l'épidémie de la COVID-19 et des nouvelles mesures sanitaires qui en découlent, il y a lieu d'apporter une modification au contrat initial afin que l'arrondissement puisse verser une rémunération additionnelle à Camp Sportmax inc. et acquitter les frais des services supplémentaires requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0214 - 2 juillet 2020 : Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, et ce, pour la durée de la saison estivale 2020, qui se termine le 15 septembre 2020.

CA19 16 0151 - 6 mai 2019 : Octroyer au soumissionnaire, la firme Camp Sportmax inc.,

un contrat d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 6 mai 2019 au 6 mai 2022, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30 \$ (taxes incluses), conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public #19-17238 visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.-Kennedy (incluant l'entretien préventif et l'intervention corrective); Autoriser une dépense de 397 396,30\$ (taxes incluses), dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50 % des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CA18 16 0008 - 15 janvier 2018 : D'autoriser, pour une période d'un (1) an, la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » (appels d'offres publics 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy, soit du 7 mai 2018 au 6 mai 2019; D'autoriser une dépense de 132 465,43\$, taxes incluses, pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc. » représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA17 16 0041 - 6 février 2017 : D'autoriser la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » pour la gestion de la piscine John.-F.Kennedy pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018, le tout pour un montant total de 132 465,43 \$ (comprenant les taxes), conformément à l'appel d'offres public 14-13583; D'autoriser à cette fin une dépense de 132 465,43 \$, (comprenant les taxes); D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA14 16 0163 - 5 mai 2014 : D'octroyer au soumissionnaire, la firme Camp Sportmax inc., un contrat d'une durée de 36 mois, soit du 6 mai 2014 au 6 mai 2017, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30\$ (taxes incluses), conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public #14-13583 visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.Kennedy (incluant l'entretien préventif et l'intervention corrective); D'autoriser une dépense de 397 396,30\$ (taxes incluses), dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50% des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CA12 16 0118 - 14 mars 2012 : D'octroyer au soumissionnaire, la firme « YMCA du Québec », un contrat d'une durée de deux (2) ans, soit du 12 mars 2012 au 11 mars 2014, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, au prix de sa soumission selon l'option 3 du bordereau des prix, soit au prix total de 249 989 \$, incluant les taxes, conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public SLC01 02-2012 visant l'administration, la gestion et la programmation de la piscine et la pataugeoire John-F.Kennedy; D'autoriser une dépense de 249 989\$, taxes incluses, dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à YMCA du Québec basées sur 50 % des revenus encaissés par l'arrondissement, tels que spécifiés au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'approbation de la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy et à autoriser le versement d'une somme totale de 97 886,25 \$, incluant les taxes, à Camp Sportmax inc. pour les services supplémentaire requis en raison de la pandémie (personnel supplémentaire, nettoyage et entretien, augmentation des heures d'ouverture et programmation) ainsi que pour la rémunération additionnelle payable pour les revenus, et ce, à même le surplus libre de l'arrondissement.

Compte tenu de la gratuité d'accès à la piscine et à la pataugeoire, pour la période débutant le 5 juillet et se terminant le 15 septembre 2020, le calcul de la rémunération additionnelle, prévue à l'article 5.3 du Devis technique du Contrat initial, a été effectué sur la base de la moyenne des revenus de l'arrondissement des trois (3) dernières années pour la même période plutôt que sur la base des revenus réels. Cette rémunération additionnelle représente une somme totale de quarante-deux mille deux cent dollars (42 200,00 \$), taxes incluses.

En raison des circonstances associées à l'épidémie de la COVID-19 et des nouvelles mesures sanitaires qui en découlent, l'arrondissement requiert de Camp Sportmax inc. la présence de trois (3) employés additionnels à la piscine ainsi qu'un entretien de la toilette et de la pataugeoire selon des normes plus strictes de la Direction de la santé publique.

Les services supplémentaire requis par l'arrondissement se déclinent comme suit :

Personnel supplémentaire requis pour la gestion des installations en temps de pandémie de COVID-19

- pataugeoire : du 26 juin au 23 août, 29 et 30 août 2020 et les 5-6-7 septembre 2020;
- piscine : du 5 juillet au 30 août et les 5-6-7 septembre.

Prolongation des heures d'ouverture de la piscine

- 1) du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h, du 20 juillet au 28 août 2020 (6 semaines);
- 2) les 5, 6 et 7 septembre 2020, de 10 h à 12 h (3 jours)

Entretien ménager et de maintien du bloc sanitaire de la pataugeoire

- six 6 fois par jour (5 maintiens/désinfections et un entretien/désinfection complet).

Fourniture des items sanitaires

- papier de toilette, savon à main, sacs poubelle et sacs sanitaire ainsi que des équipements d'entretien ménager.

JUSTIFICATION

En dépit de la pandémie de la COVID-19, l'arrondissement souhaite que le plus grand nombre de personnes puissent profiter de baignades de rafraîchissement en toute sécurité, particulièrement avec les vagues de chaleurs qui se succèdent. Dans cette optique, l'arrondissement a décrété la gratuité pour les activités de bains libres à la piscine. Ce faisant, la rémunération additionnelle prévue au contrat de gestion conclu avec Camp Sportmax inc. et qui correspondait à 50 % des revenus perçus par l'arrondissement moins ses frais d'exploitation devait être revue et le montant de cette rémunération a donc été calculée sur la moyenne des trois dernières années.

Également, du personnel supplémentaire est également requis et l'entretien sanitaire doit être effectué fréquemment conformément aux directive de la Santé publique.

De plus, compte tenu des restrictions quant au nombre de baigneurs et à la durée des

baignades et afin d'accommoder un plus grand nombre de baigneurs, les heures d'ouverture ont été prolongées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser le versement d'une somme totale maximum de 97 886,25 \$ (taxes et contingence incluses) à Camp Sportmax inc. pour les services supplémentaires requis et la programmation par l'arrondissement dans le cadre du contrat de gestion de la piscine et de la pataugeoire du parc John-F.-Kennedy ainsi que pour la rémunération additionnelle prévue à l'article 5.3 du Devis technique du Contrat initial, et ce, à même le surplus libre de l'arrondissement.

Ces dépenses se détaillent comme suit :

SERVICES ADDITIONNELS	COÛT (taxes incluses)
Personnel supplémentaire / Gestion des installations - COVID-19 – Piscine et pataugeoire	38 776,47 \$
Prolongation des heures d'ouverture de la piscine (20 juillet au 28 août)	9 864,86 \$
Prolongation des heures d'ouverture de la piscine (5, 6 et 7 septembre 2020)	986,49 \$
Offre de services - Programmation Club des maîtres	0 \$
Entretien ménager, maintien du bloc sanitaire de la pataugeoire, fourniture des items sanitaires	4 139,10 \$
RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE	42 200,00 \$
SOUS-TOTAL	95 966,92 \$
CONTINGENCE COVID-19 (2 %)	1 919,33 \$
TOTAL	97 886,25 \$

L'offre de service concernant la programmation du Club des maîtres n'a pas été retenue pour être financée à même le surplus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation des heures d'ouverture de la piscine et l'ajout de programmation le matin va contribuer à assurer une meilleure qualité de vie aux résidents du quartier. Cela rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » tel que défini dans le plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les coûts d'opération des installations aquatiques de l'arrondissement seront plus élevés que par les années passées, et ce, en raison de la pandémie de la COVID-19 et des mesures qui doivent être appliquées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En raison des circonstances associées à l'épidémie de la COVID-19 et des nouvelles mesures sanitaires qui en découlent, l'arrondissement requiert du cocontractant une présence de trois (3) employés additionnels à la piscine ainsi qu'un entretien de la toilette et de la pataugeoire selon des normes plus strictes de la Direction de la santé publique. Considérant les directives de la Santé publique qui imposent des limites quant au nombre de baigneurs pouvant accéder à la piscine pour des bains dits de rafraîchissement pour une durée limitée, l'arrondissement a prévu une prolongation des heures d'ouverture afin de

permettre au plus grand nombre de citoyens possible de profiter des installations aquatiques d'Outremont.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La prolongation des heures d'ouverture de la piscine fera l'objet de communications sur les diverses plateformes de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 24 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-21

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1203489013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2020

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-02 22:11

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203489013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2020

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce rapport mensuel de reddition de comptes est requis par le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

JUSTIFICATION

Réf. : Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-11

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1203711006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2020 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2020, comparativement à la même période l'an dernier

Il est recommandé :

DE PRENDRE ACTE du dépôt de l'évolution budgétaire de l'arrondissement au 30 juin 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-04 08:50

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203711006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2020 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2020, comparativement à la même période l'an dernier

CONTENU

CONTEXTE

L'article 105.4 de la *Loi sur les cités et ville* modifié par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, chapitre 13), prévoit ce qui suit :

«**105.4.** Le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2).

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.»

Le deuxième alinéa de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que le conseil d'arrondissement «exerce au nom de la ville, à l'égard de ses compétences et compte tenu des adaptations nécessaires, tous les pouvoirs et est soumis à toutes les obligations que la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) ou une autre loi attribue ou impose au conseil d'une municipalité locale». Dans la mesure où le conseil d'arrondissement perçoit des revenus et fait des dépenses, qu'il est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil municipal et qu'il est soumis à toutes les obligations que la *Loi sur les cités et*

ville impose au conseil d'une municipalité, nous sommes d'avis que l'obligation prévue à l'article 105.4 précité s'applique au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0364 - 1196613002: Dépôt de l'évolution budgétaire au 31 août 2019

DESCRIPTION

L'effet anticipé de la crise de la COVID-19 sur les finances de l'arrondissement sera important. L'administration montréalaise a déployé un plan financier général de réduction des dépenses se traduisant par une diminution globale de 3,1 % des budgets consentis aux services corporatifs et aux arrondissements. Pour Outremont, la diminution du budget 2020 se chiffre à 462 900 \$. Jumelées à cette compression, des pertes de revenus sont anticipées pour diverses activités qui ont été suspendues à cause de la crise. Cependant, nous prévoyons une augmentation au niveau des permis d'occupation temporaire du domaine public.

Face à la période de turbulence économique actuelle, l'arrondissement mettra en place les mesures requises pour contrer les effets anticipés des impacts de la COVID-19 sur ses finances. Il est important de rappeler que l'arrondissement a prévu un budget 2020 équilibré sans piquer dans les surplus. Grâce à cette gestion responsable, l'arrondissement compte sur un surplus important pour répondre aux enjeux financiers liés à la COVID-19.

Notons que le surplus de revenus des permis de construction de l'arrondissement (mutualisation des permis), retourné à l'arrondissement par le biais d'un ajustement au surplus de gestion au cours du premier trimestre de l'année 2021, n'est pas inclus dans la prévision au 31 décembre 2020, ni dans le réel au 31 décembre 2019, en respect de la méthode de comptabilisation de la ville de Montréal. Cependant, ces revenus sont inclus dans le réel au 30 juin 2019 et 2020.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

(en milliers de dollars)

2020

	BUDGET ORIGINAL adopté le 24 octobre 2019	BUDGET MODIFIÉ au 30 juin 2020	RÉEL au 30 juin 2020	PRÉVISION Fin d'année 2020
REVENUS	2 653,70	2 821,40	1 602,82	2 504,70
DÉPENSES	14 931,90	15 125,76	5 825,70	15 586,20

2019

	BUDGET ORIGINAL adopté le 24 octobre 2018	BUDGET MODIFIÉ au 30 juin 2019	RÉEL au 30 juin 2019	RÉEL au 31 décembre 2019
REVENUS	1 878,60	1 878,60	875,33	2 191,40
DÉPENSES	14 155,60	14 147,74	5 798,79	14 127,80

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kalina RYKOWSKA, Outremont

Lecture :

Kalina RYKOWSKA, 3 septembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-18

Julie DESJARDINS
Chef de division - soutien administratif

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1207397035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176).

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-03 17:54

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207397035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à l'article 3.6.2 du règlement 1176 concernant les permis et les certificats, voici le rapport sur la liste des permis et certificats émis et refusés, pour la période du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020 inclusivement.

Le présent dossier est soumis au conseil d'arrondissement pour information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

L'objet du présent sommaire est le dépôt de la liste des permis et certificats émis par la Division des permis et inspection de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune opération de communication n'est prévue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-25

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1207426008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du Règlement AO-460

Il est recommandé de:

DÉPOSER la reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du Règlement AO-460

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-03 17:55

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207426008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du Règlement AO-460

CONTENU

CONTEXTE

L'aide financière temporaire et exceptionnelle a été octroyée afin d'aider les populations les plus vulnérables et mettre en place des mesures de soutien au développement économique local. Les balises apparaissent dorénavant dans le règlement AO-460.

Ce dossier vise à faire état des sommes allouées aux organismes dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont tel que le prévoit l'Annexe A du règlement AO-460 relativement à la reddition de compte des contributions octroyées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0101 du 4 mai 2020 / 1203489006 / Création du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant maximal de 50 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement - Déléguer à la directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses;

CA20 16 0233 du 9 juillet 2020 / 1206695018 / Bonification du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant de 50 000 \$ supplémentaire pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement - Déléguer à la direction d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses en vertu des articles 24.1 et 24.2 du Règlement AO-460 - Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer les conventions relatives à ces contributions pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement;

CA20 16 0231 du 9 juillet 2020 / 1203489011 / Ratification d'un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, toutes taxes applicables incluses, aux 6 organismes communautaires et économiques de l'arrondissement désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont.

D1207426005 du 22 juillet 2020 / 2207426005 / Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 12 752 \$, toutes taxes applicables incluses, aux quatre (4) organismes communautaires de l'arrondissement désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Fonds local

d'urgence COVID-19 d'Outremont.

D1207426006 du 6 août 2020 / 2207426006 / OCTROYER un soutien financier totalisant la somme de 2 000 \$, toutes taxes applicables incluses, au Club de patinage artistique d'Outremont, pour le projet d'implantation de mesures sanitaires et l'achat de matériel de protection, dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont.

DESCRIPTION

Un montant total de 14 752 \$ a été octroyé à cinq (5) organismes communautaires du quartier suite à la tenue de deux (2) comités d'analyse.

Comité d'analyse du 14 juillet 2020				
Organisme	Descriptif / projet	Montant demandé par l'organisme	Montant total octroyé par l'arrondissement	Nombre de personnes bénéficiaires
Fondation Aide Outremont Covid-19	Sécurité alimentaire	15 664,00 \$	3 124,00 \$	600
Maison des jeunes d'Outremont	Soutien psychosocial clientèle adolescente	3 776,00 \$	3 276,00 \$	500
Outremont en famille	Soutien psychosocial aux familles	8 856,00 \$	4 852,00 \$	150
Santropol Roulant inc.	Sécurité alimentaire personnes vulnérables	1 500,00 \$	1 500,00 \$	170

Comité d'analyse du 3 août 2020

Organisme	Descriptif / projet	Montant demandé par l'organisme	Montant total octroyé par l'arrondissement	Nombre de personnes bénéficiaires
Club de patinage artistique d'Outremont	Implantation de mesures sanitaires et achat de matériel de protection	5 000 \$	2 000 \$	100

L'arrondissement s'engage à rendre public rapidement, dès la contribution confirmée, le nom des organismes soutenus, le montant versé, la nature des services rendus et le nombre de personnes qui en aura bénéficié. Une liste des projets acceptés sera déposée sur la page suivante du site internet de l'arrondissement : www.ville.montreal.qc.ca/outremont/activitesetloisirs/servicesetorganismes. Les conventions signées avec les organismes seront également déposées sur cette page du site internet de l'arrondissement à l'attention des élu(e)s et des citoyen(ne)s

Une somme de 35 248 \$ est toujours disponible dans le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont et prendra fin au premier des événements suivants:

1. à l'épuisement des fonds qui y sont affectés ou ;
2. lorsque l'état d'urgence déclaré en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3) relié à la COVID-19 prend fin.

JUSTIFICATION

Un comité d'analyse a été formé pour analyser et recommander des propositions de projets afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

Volet social:

- Les activités et services essentiels soutenus doivent répondre à des besoins de première nécessité;
- Les organismes admissibles doivent être déjà connus ou soutenus par l'arrondissement.
- Les organismes susceptibles ou ayant déjà reçu un financement de Centraide ne seront pas priorisés pour une aide supplémentaire de l'arrondissement.

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergement d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

Finalement, tant les organismes en développement économique que les petites entreprises et les commerçants de l'arrondissement seront lourdement affectés par les mesures mises places dans le cadre de la pandémie. Le déploiement de projets créatifs et innovants pourrait atténuer l'impact de cette crise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier vise une meilleure intégration sociale des personnes isolées et vulnérables de la communauté outremontaise (*ou montréalaise*) . Ce soutien participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce qui va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : lutter

contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et collaborer à la réalisation de mesures visant la prise en charge des personnes vulnérables.

En outre, en soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution des octrois dans l'ensemble des outils de communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature des conventions;

Rendre public le nom des organismes soutenus, le montant versé, la nature des services rendus et le nombre de personnes qui en aura bénéficié. Une liste des projets acceptés sera déposée sur la page suivante du site internet de l'arrondissement : www.ville.montreal.qc.ca/outremont/activitéssetloisirs/servicesetorganismes. Les conventions signées avec les organismes seront également déposées sur cette page du site internet de l'arrondissement à l'attention des élu(e)s et des citoyen(ne)s.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX
Conseillère en planification développement
social et durable

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1208145007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat 18-16765 octroyé à la firme Placement Potentiel Inc pour les services d'entretien ménager des bâtiments de la Cour de services des Travaux publics et à la Bibliothèque Robert-Bourassa.

Il est recommandé :

De confirmer la résiliation, en date du 31 août 2020, du contrat 18-16765 octroyé le 4 juin 2018 à la firme Placement Potentiel Inc pour les services d'entretien ménager des bâtiments de la Cour de services des Travaux publics et à la Bibliothèque Robert-Bourassa;

De retourner les fonds reliés au budget de fonctionnement pour servir au nouveau contrat d'entretien ménager.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-03 17:56

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208145007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat 18-16765 octroyé à la firme Placement Potentiel Inc pour les services d'entretien ménager des bâtiments de la Cour de services des Travaux publics et à la Bibliothèque Robert-Bourassa.

CONTENU

CONTEXTE

Considérant que l'administration souhaite optimiser ses contrats d'entretien ménager, tout en fournissant un service uniforme, un contrat global a été octroyé à la séance extraordinaire du 31 juillet 2020.

Une résiliation du contrat 18-16765 est nécessaire, avant de débiter le contrat 20-18274

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 160169 - Octroyer deux contrats de trente-six mois (36) fermes pour un montant total de 283 248 \$ (taxes exonérées) à la firme Placement Potentiel Inc. pour l'entretien ménager des bâtiments de la Cour de services des Travaux publics puis pour la Bibliothèque Robert-Bourassa suite à l'appel d'offres public 18-16765. Ces contrats comportent une option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA20 16 0236 - Octroyer un contrat d'un montant de 657 622,51 \$ (taxes incluses) à Service d'entretien Global pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18274 (4 soumissionnaires) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

DESCRIPTION

Le sommaire décisionnel vise à faire résilier 18-16765 octroyé à la firme Placement Potentiel Inc pour les services d'entretien ménager des bâtiments de la Cour de services des Travaux publics et à la Bibliothèque Robert-Bourassa

JUSTIFICATION

La résiliation de ce contrat se base sur l'article 13.04 e) de la convention approuvée de l'appel d'offres 18-16765 qui s'énonce comme suit :

13.04 Avec préavis

Le Contrat peut être résilié par le DONNEUR D'ORDRE sur avis écrit, sans préjudice à tous ses droits et recours, sous réserve de la sous-section 4.04, dans l'un ou l'autre des cas de défaut suivants :

- a) si l'une des attestations de l'ADJUDICATAIRE est fausse, inexacte ou trompeuse;
- b) si l'ADJUDICATAIRE ne respecte pas une des obligations du Contrat et que tel défaut n'est pas corrigé dans le délai imparti indiqué dans un avis écrit décrivant la violation ou le défaut;
- c) si l'ADJUDICATAIRE devient inadmissible aux contrats publics en vertu du chapitre V.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);
- d) si, après l'adjudication du Contrat, l'ADJUDICATAIRE ou l'un de ses sous-contractants fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant relativement à l'exécution d'un contrat attribué par le DONNEUR D'ORDRE;
- e) sans motif après un préavis de DIX (10) jours

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à la résiliation, la dernière journée facturée du contrat sera le 31 Août 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas résilier ou encore de retarder la résiliation du contrat 18-16765 empêcherait de pouvoir l'octroyer de nouveau.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-01

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1207426007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler la certification au Mouvement Vélosympathique, mis en place par Vélo Québec, pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt du formulaire de certification en ligne au nom de l'arrondissement d'Outremont.

ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager d'adopter un mode de vie actif;

ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour diminuer la dépendance à la voiture et réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité;

ATTENDU QUE la certification «Mouvement vélosympathique» est une valeur ajoutée pour un arrondissement au même titre que les certifications telles que Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés ou Les Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui adhèrent au «Mouvement vélosympathique»;

ATTENDU QUE le programme de certification «Mouvement vélosympathique» permet de mettre en valeur les réalisations de l'arrondissement d'Outremont tout en lui permettant de faire le bilan de ses acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer;

II EST RECOMMANDÉ:

DE RENOUVELER l'adhésion au processus de certification du «Mouvement vélosympathique» mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec;

D'AUTORISER le dépôt du formulaire en ligne au nom de l'arrondissement d'Outremont.

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207426007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler la certification au Mouvement Vélosympathique, mis en place par Vélo Québec, pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt du formulaire de certification en ligne au nom de l'arrondissement d'Outremont.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis une vingtaine d'années, l'usage du vélo est en croissance partout au Québec. Que ce soit pour voyager, s'amuser, se déplacer ou se tenir en forme, plus de la moitié des Québécois font du vélo. Si la popularité du vélo ne se dément pas, sa pratique comme moyen de transport utilitaire demeure toutefois faible. Quoique le nombre de déplacements à vélo ait augmenté de 57 % à Montréal entre 2008 et 2013, les déplacements en voiture sont encore privilégiés dans les courts déplacements. En effet, un déplacement en véhicule motorisé sur cinq effectué à Montréal pourrait facilement se faire à vélo.

Pour arriver à renverser cette tendance, il faut changer les habitudes et faire du vélo une option intéressante de transport. Pour ce faire, Vélo Québec propose de soutenir les collectivités par le biais du programme Mouvement vélosympathique, un programme de soutien et une démarche de certification favorisant l'émergence d'une culture vélo.

L'arrondissement d'Outremont a reçu une certification de niveau bronze en 2017 et souhaite de nouveau poser sa candidature pour tenter d'obtenir une certification de niveau argent en 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0074 - 6 mars 2017

Adhérer au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

Le Mouvement vélosympathique a pour but d'encourager les collectivités et les organisations à faire du vélo une réelle option en matière de transport et de loisirs pour tous. Il propose des outils et un service de soutien pour atteindre cet objectif, et il reconnaît les actions prises en accordant une certification de niveau bronze, argent, or ou platine aux collectivités et organisations qui travaillent à favoriser la pratique du vélo.

Le processus de certification s'articule autour de cinq grands axes essentiels à la création d'une solide culture vélo : les 5 E. Pour se porter candidat à une certification, les demandeurs doivent faire la preuve de leurs réalisations dans chacun des ces cinq axes :

- ENVIRONNEMENT : les aménagements et l'équipement qui permettent la pratique du vélo;
- ÉDUCATION : les programmes qui assurent la sécurité et le confort des cyclistes et autres usagers de la route;
- ENCOURAGEMENT : les mesures incitatives et de promotion qui invitent les gens à enfourcher leur vélo;
- ENCADREMENT : les lois et programmes qui font en sorte que les automobilistes et les cyclistes doivent répondre de leurs actes;
- ÉVALUATION ET PLANIFICATION : les processus qui indiquent un engagement à mesurer les résultats et à se doter de plans d'action.

Suite à l'adhésion de l'arrondissement à la certification au Mouvement vélosympathique en 2017, un rapport de rétroaction a été remis à l'arrondissement (consulter la pièce jointe à ce dossier pour les détails). Il précisait les éléments à corriger ou encore les initiatives à développer dans le but de favoriser davantage l'utilisation du vélo comme mode de transport actif. Au cours des trois dernières années, l'arrondissement a pris en compte ses recommandations pour améliorer ses infrastructures cyclables et ses initiatives relatives au développement d'une culture vélo. C'est pourquoi une nouvelle demande de certification est réalisée en 2020, dans l'espoir d'augmenter le niveau de la certification de notre collectivité à argent.

Le renouvellement de la certification au Mouvement vélosympathique se fait par le dépôt d'un formulaire en ligne, par l'arrondissement, auprès de Vélo Québec.

Le Comité sur la mobilité durable recommande que l'arrondissement renouvelle sa certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et autorise le dépôt du formulaire en ligne au nom de l'arrondissement d'Outremont.

De plus, 5 citoyen.ne.s devront s'inscrire comme évaluateur.trice.s locaux, directement sur le site web de Vélo Québec, dans le but d'évaluer leur expérience comme cyclistes à Outremont. Leur analyse bonifiera celle du comité d'évaluateur.trice.s de Vélo Québec. Suite à cela, un nouveau rapport d'évaluation sera remis à l'arrondissement, afin d'améliorer son offre de service dans les prochaines années.

JUSTIFICATION

La certification du Mouvement Vélosympathique permettra à tous les citoyen.ne.s, qu'ils fassent du vélo ou non, de profiter d'un milieu de vie plus agréable notamment par :

- une meilleure sécurité pour tous les usager.ère.s de la route;
- des rues où l'on circule plus lentement;
- des enfants qui se rendent à l'école de façon active en toute sécurité;
- des rues plus conviviales pour les aîné.e.s;
- des citoyen.ne.s plus actif.ve.s et en meilleure santé;
- un meilleur pouvoir d'attraction et de rétention des jeunes familles;
- moins de congestion routière et moins de pollution et de bruit;
- une diminution des émissions de GES.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le vélo est dorénavant reconnu comme un mode de transport rapide et efficace à Montréal et son usage est répandu à la grandeur du territoire montréalais. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES ainsi qu'à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'arrondissement renouvelle son adhésion au Mouvement vélosympathique, les impacts seront importants, aussi bien en termes d'amélioration continue de la pratique du vélo sur son territoire qu'au niveau de sa visibilité et de sa notoriété. Il s'agit d'une occasion de plus pour Outremont de mettre de l'avant ses réalisations dans le domaine des transports actifs et de rayonner à travers l'Île de Montréal pour son excellent niveau de qualité de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le processus de certification prévoit des opérations de communication relevant conjointement du promoteur de ce projet, soit Vélo Québec et de l'arrondissement. Si celle-ci réussit à obtenir sa certification, un plan de communication sera préparé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la demande de certification à Vélo Québec (9 octobre 2020);

- sélection des évaluateur.trice.s locaux;
- évaluation des candidatures par le comité de juges;
- rétroaction aux candidats. Si la collectivité est certifiée, Vélo Québec et la collectivité (ville) s'entendent sur un plan de communication. Sinon, un plan d'action est proposé à la collectivité;
- annonce des collectivités certifiées et remise du rapport de rétroaction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX
Conseillère en planification développement
social et durable

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-12

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1208145008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de subvention aux municipalités pour la gestion des actifs municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de la fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre de l'appel de projets 2020 et autoriser, Madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer tout engagement afférent.

Il est recommandé :

1. Autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de subvention aux municipalités pour la gestion des actifs municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de la fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre de l'appel de projets 2020.
2. d'autoriser Madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer tout engagement afférent.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-03 18:06

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208145008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de subvention aux municipalités pour la gestion des actifs municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de la fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre de l'appel de projets 2020 et autoriser, Madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer tout engagement afférent.

CONTENU

CONTEXTE

La fédération canadienne des municipalités (FCM) offre une subvention pour aider les municipalités à renforcer leurs pratiques de gestion des actifs et tirer le maximum de chaque dollar investi dans les infrastructures et d'assurer l'avenir des bâtiments municipaux.

Les municipalités du Québec présentant une demande de financement dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) doivent suivre le soumettre la demande par l'intermédiaire du portail du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Outremont manque de ressources pour préparer son premier plan de gestion des actifs de ses bâtiments municipaux. Le but du plan de gestion des actifs est de fournir un service durable pour mieux répondre aux attentes des usagers, de manière abordable.

Le plan de gestion des actifs municipaux est complémentaire au plan directeur des parcs et des bâtiments, en préparation présentement et veut s'aligner avec les objectifs de la ville de Montréal en matière de prestation de services.

La subvention demandée permet à l'arrondissement d'engager des services professionnels

externes qui travailleront en collaboration avec l'équipe interne mandatée par l'arrondissement d'Outremont à élaborer son premier plan de gestion des actifs.

Le plan de gestion des actifs inclura les bâtiments suivants :

- Le centre communautaire intergénérationnel;
- L'aréna d'Outremont;
- La bibliothèque Robert Bourassa;
- La mairie de l'arrondissement d'Outremont;
- La salle du conseil et le bâtiment annexe;
- Le 1435 Van Horne

JUSTIFICATION

L'objectif du plan de gestion des actifs est d'indiquer si le budget est suffisant pour fournir adéquatement ses services.

Le plan de gestion des actifs municipaux aidera les autorités municipales à prendre des décisions éclairées pour fournir un service qui répond aux attentes des usagers, de manière abordable. Il permettra de mieux gérer l'écart entre le budget alloué et le budget souhaité.

Aussi, la gestion des actifs fournira des données sur la manière d'équilibrer le budget futur et les attentes tout en fournissant le niveau de service approprié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la subvention représente 80 % des coûts totaux admissibles du projet, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

Le développement durable fait partie intégrante des grands principes de la gestion des actifs municipaux.

À noter que l'expertise en développement durable est requise pour dans ce mandat pour compléter l'équipe pluridisciplinaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le plan de gestion des actifs municipaux permettra de fournir dans chacune des installations municipales un service durable pour répondre aux attentes des usagers d'une manière abordable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront prises en charge selon le degré d'avancement des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée maximale du projet est de 12 mois. La date de début du projet (date à partir de laquelle la FCM reconnaît les coûts admissibles) peut être la date même à laquelle la FCM

confirme l'admissibilité de la demande suite à l'évaluation de cette dernière ou après cette date

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-24

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1202504024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de la Ville Centre et mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et pour négocier tout renouvellement de celle-ci

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ACCEPTER l'offre de service de la Ville Centre et de mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-02 22:16

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202504024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de la Ville Centre et mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et pour négocier tout renouvellement de celle-ci

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi sur les droits d'auteur, chaque arrondissement doit verser à la SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et à l'organisme RÉ:SONNE (société fédérale autorisée à percevoir des redevances pour le compte d'artistes interprètes et de producteurs d'enregistrements sonores publiés), une redevance annuelle afin de diffuser dans leurs lieux et locaux des œuvres musicales du répertoire de SOCAN et des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE.

En 2019, a été créé par la SOCAN et RÉ:SONNE, la coentreprise ENTANDEM. Celle-ci est détenue et exploitée conjointement par la SOCAN et RÉ:SONNE dans le but de simplifier en un seul paiement, l'octroi de leurs licences musicales respectives. ENTANDEM permet ainsi d'unifier l'administration des licences d'utilisation de musique enregistrée communes aux deux sociétés, actuellement gérées séparément par ces organismes, en une seule et même entreprise.

Dans un souci d'efficacité, une entente forfaitaire entre ENTANDEM et le Service de la culture qui regroupe l'ensemble des redevances payables par les arrondissements et la Ville de Montréal à SOCAN et RÉ:SONNE, a été négociée.

En vertu de l'article 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, chaque arrondissement doit être conforme avec la Loi sur les droits d'auteur. Toutefois, selon l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, « le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil de la Ville prend effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services».

Il importe de préciser que la Ville et les arrondissements payaient individuellement déjà des

droits à la SOCAN. En ce qui concerne les droits à être versés à RÉ:SONNE, une entente entre la Ville et RÉ:SONNE pour et au nom des 19 arrondissements, avait été conclue le 13 mars 2019 (CM19 0203 GDD 1196868001 et CE19 0380 GDD 1198102001) afin de régulariser la redevance en droits d'auteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal qui offre des activités ou des événements impliquant la musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les arrondissements, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0822 - 25 août 2020 : 1- D'offrir aux conseils d'arrondissements de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ: SONNE et la SOCAN, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*; 2- De mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023; 3- De mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

CE20 1198 - 12 août 2020 : D'offrir aux conseils d'arrondissements de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ: SONNE et la SOCAN, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*; de mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023; de mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

CE19 0380 - 13 mars 2019 : d'approuver, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, un projet d'entente de règlement / d'octroi de licence avec RÉ:Sonne pour et au nom des 19 arrondissements, afin de régulariser la redevance en droits d'auteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal qui offre des activités ou des événements impliquant la musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les arrondissements, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018 et d'autoriser une dépense de 70 824,60\$ (64 672,30\$ net de ristournes) laquelle somme est payable à part égale par les arrondissements

DESCRIPTION

Dans un souci d'efficacité et de simplification administrative, l'arrondissement d'Outremont souhaite mandater le Service de la Culture pour conclure une entente unique avec tous les arrondissements et la Ville centre avec ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et RÉ:SONNE afin de payer les redevances dues en droit d'auteur pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 et pour tout renouvellement de celle-ci.

Plus particulièrement, le mandat consiste:

a) à conclure une entente pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, sous la forme d'un montant fixe à être versé annuellement à ENTANDEM et ce, à l'égard de la totalité des licences en vigueur utilisées dans les endroits ou installations où la Ville est tenue de les verser en vertu des tarifs applicables à l'exécution en public d'enregistrements sonores publiés pour accompagner des activités de conditionnement physique, des activités de danse, des événements en direct et/ou comme musique de fond.

b) à procéder au partage des coûts à part égale à partir de la proposition établie par les arrondissements pour la portion RÉ:SONNE et à part égale par les arrondissements et le Service de la culture pour la portion SOCAN, le paiement de la somme forfaitaire;

c) à payer ces redevances à ENTANDEM pour la SOCAN et RÉ:SONNE en regard des tarifs ci-après décrits: Tarif 3.B de RÉ:SONNE – Musique de fond (2010-2015); Tarifs 5.A à 5.G – de RÉ:SONNE pour l'utilisation de musique pour accompagner des événements en direct (2008-2015); Tarif 6.B de RÉ:SONNE – Utilisation de musique enregistrée pour accompagner des activités de conditionnement physique (2013-2017); Tarif 5.A de la SOCAN – Expositions et foires (2013-2017); Tarif 7 de la SOCAN – Patinoires (2013-2017); Tarif 8 de la SOCAN – Réceptions, congrès, assemblées et présentations de mode; Tarif 10.A de la SOCAN – Musiciens ambulants et musiciens de rue, musique enregistrée (2013-2017); Tarif 10.B de la SOCAN – Fanfares ou chars allégoriques avec musique (2013-2017); Tarif 11.A de la SOCAN – Cirques, spectacles sur glace, feux d'artifice, spectacles son et lumière et autres événements semblables; Tarif 15.A de la SOCAN – Musique de fond (2008-2011); Tarif 19 de la SOCAN – Exercices physiques et cours de danse (2013-2017); Tarif 20 de la SOCAN – Bars karaoké et établissements du même genre (2013-2017) et Tarif 21 de la SOCAN – Installations récréatives exploitées par une municipalité, une école, un collège, une université, une société agricole ou autres organisations communautaires du même genre (2013-2020), lesquels sont tous des tarifs homologués par la Commission du droit d'auteur du Canada et incluent les renouvellements en vigueur durant la Durée de l'entente.

d) à renouveler l'entente pour des périodes successives d'un (1) an à moins d'avis contraire des parties de son intention de ne pas la renouveler.

Cette entente est effective uniquement pour toute musique diffusée dans un emplacement appartenant à la Ville et dans le cadre d'une activité réalisée par la Ville.

JUSTIFICATION

Considérant :

- le besoin de régulariser les redevances payables pour les tarifs ci-haut mentionnés pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;
- la réduction des frais administratifs reliée à la négociation d'une entente regroupée pour tous les arrondissements de la Ville.

En vertu de la Charte, la Ville centre ne peut négocier des ententes liées à l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels relevant des compétences des arrondissements. En conséquence, s'il désire bénéficier de ces tarifs, l'arrondissement doit accepter l'offre de service par résolution de son conseil d'arrondissement et mandater la direction associée, soit le Service de la Culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de licences annuels payables par la VILLE à ENTANDEM pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 sont établis à 208 100,70\$ (plus taxes applicables). Pour chaque arrondissement, l'entente de redevances avec ENTANDEM représente annuellement les montants payables suivants :

Périodes	Frais de licences annuels	Total (avec taxes)	Montants net de ristourne
An 1. Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019	2 085,00 \$	2 397,23 \$	2188,99 \$
An 2. Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020	2 085,00 \$	2 397,23 \$	2188,99 \$
An 3. Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	2 111,67 \$	2 427,89 \$	2 216,99 \$

An 4. Du 1er janvier au 31 décembre 2022	2 138,07 \$	2 458,25 \$	2 244,71 \$
An 5. Du 1er janvier au 31 décembre 2023	2 164,79 \$	2 488,97 \$	2 272,76 \$
Total par arrondissement	10 584,53 \$	12 169,57 \$	11 112,44 \$

Pour les années subséquentes, l'entente sera renouvelée automatiquement pour des périodes successives d'un (1) an à moins d'avis contraire des parties de son intention de ne pas la renouveler.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la présente, l'arrondissement se donne des moyens efficaces et efficients pour respecter les lois en vigueur au Canada en matière de droits d'auteur et ce en réduisant les frais administratifs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtentions des résolutions de tous les conseils arrondissements pour accepter l'offre de service de la Ville centre, finaliser les termes de l'entente avec ENTANDEM et présenter le dossier au Conseil municipal pour autoriser la signature de l'entente et le paiement des sommes dues à l'organisme.

Août 2020 : Finalisation de l'entente avec ENTANDEM

septembre 2020 : Obtention des résolutions des conseils d'arrondissements

Septembre 2020 : Présentation du dossier au Comité exécutif

Septembre 2020 : Présentation du dossier au Conseil municipal

Septembre 2020 : Signature de l'entente avec ENTANDEM

Septembre 2020 : Facturation des redevances dues à chaque arrondissement par la Ville centre et par la suite annuellement le 10 janvier de chaque année

Octobre 2020 : Paiement des redevances à ENTANDEM par le Service de la culture et par la suite annuellement le 31 janvier de chaque année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève PICHET, Service de la culture
Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture

Lecture :

Geneviève PICHET, 18 août 2020
Marie-Odile MELANÇON, 18 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-18

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1205069024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin d'interdire le stationnement dans le cul-de-sac de l'avenue Springgrove

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:42

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin d'interdire le stationnement dans le cul-de-sac de l'avenue Springgrove

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 février 2020, une demande accompagnée d'une pétition ont été déposées par les résidents du cul-de-sac de l'avenue Springgrove exprimant le souhait de prohiber l'immobilisation des véhicules sur les deux côtés de cette partie de l'avenue Springgrove afin de faciliter l'accès à leurs entrées charretières.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 07 mai 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de prohiber l'immobilisation des véhicules dans le cul-de-sac de l'avenue Springgrove de façon à dégager cette partie d'avenue et ainsi faciliter l'accès au Service incendie en cas de besoin ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

avenue Springgrove

côté est et côté nord
arrêt interdit en tout temps

côté ouest et côté sud
sur la partie de cette avenue comprise dans un cul-de-sac à partir du prolongement

imaginaire du côté est de l'avenue Springgrove et un point situé à une distance de 36,5 mètres vers l'est : arrêt interdit en tout temps

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de ces zones d'interdiction d'immobilisation contribueront à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 19 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-12

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Retrait d'une case de stationnement tarifé sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest de l'intersection du boulevard Dollard

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:42

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Retrait d'une case de stationnement tarifé sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest de l'intersection du boulevard Dollard

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 mars 2020, la *STM* annonçait à l'Arrondissement son intention d'implanter des mesures préférentielles pour leurs autobus sous forme de feux «chandelles» à certaines intersections de l'avenue Van Horne. Une demande a donc été déposée exprimant la nécessité de retirer la case de stationnement tarifé située sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest du boulevard Dollard de façon à permettre l'implantation de ces feux «chandelles» à cette intersection.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 07 mai 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de retirer la case de stationnement tarifé située sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest du boulevard Dollard de façon à permettre l'implantation de feux chandelle à cette intersection ;
- que l'arrêt d'autobus de la *STM* localisé à cet endroit soit avancé près de l'intersection afin d'éviter qu'une voiture se positionne à cet endroit en attente pour tourner sur le boulevard Dollard et qu'elle nuise au départ prioritaire des autobus autorisé par les feux chandelle ;
- que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

avenue Van Horne
côté sud

sur la partie de cette avenue comprise

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces nouvelles mesures préférentielles pour les autobus de la *STM* contribueront à faciliter un aménagement urbain centré sur les transports collectifs tout en procurant une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 19 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-13

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1207776006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21) - Ajout d'un article incluant des dispositions afin de réglementer les heures d'utilisation et le niveau de bruit produit par les marteaux-piqueurs et les concasseurs

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776006;

Il est recommandé:

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21)* afin d'y ajouter un article incluant des dispositions sur les heures d'utilisation et le niveau de bruit produit par les marteaux-piqueurs et les concasseurs.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-29 14:36

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207776006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21) - Ajout d'un article incluant des dispositions afin de réglementer les heures d'utilisation et le niveau de bruit produit par les marteaux-piqueurs et les concasseurs

CONTENU

CONTEXTE

Durant les derniers mois, la Direction d'arrondissement adjointe, gestion du territoire, patrimoine et services administratifs de l'arrondissement d'Outremont a reçu plusieurs plaintes concernant le bruit de certains chantiers de construction à proximité ou à l'intérieur même de zones résidentielles. L'arrondissement d'Outremont désire ainsi renforcer les règles liées aux nuisances sonores générées par les marteaux-piqueurs et des concasseurs lorsque leur utilisation est requise pour des fins d'excavation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Dans le même objectif de diminution des nuisances sonores, une modification au Règlement de zonage (1177) est présentement en cour afin d'obliger, sur certains plus grands chantiers, l'installation d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 2,4 mètres. Celle-ci aura pour effet une certaine réduction de la propagation du bruit, mais devra être combinée à d'autres normes. Afin de limiter davantage les nuisances reliées aux bruits, la Direction d'arrondissement adjointe, gestion du territoire, patrimoine et services administratifs de l'arrondissement d'Outremont propose de limiter les heures auxquelles il est possible d'effectuer des travaux à l'aide de marteaux-piqueurs et de concasseurs, si un dispositif permettant la réduction du bruit à un certain niveau prévu au règlement. Actuellement, ce type de travaux est prohibé entre 19 h et 7 h 30 ainsi que durant toute la journée le dimanche et les jours fériés et l'utilisation, dans le cadre de tels travaux, de machinerie de chantier du lundi au vendredi avant 7 h 30 et après 18 h, le samedi, le dimanche et les jours fériés. La plus grande problématique étant reliée aux marteaux-piqueurs et concasseurs, l'article suivant est ajouté au Règlement sur le bruit (AO-21) afin de mieux réglementer leur utilisation.

Voici l'article proposé:

« g) le fait d'utiliser un marteau-piqueur ou un concasseur entre 16 h et 10 h ainsi que durant toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés, sans avoir aménagé ou installé un dispositif minimisant le bruit de façon à ce qu'aucun bruit ne soit perceptible

dans les bâtiments occupés à des fins résidentielles autour du chantier au-delà des normes prescrites à l'article 8.»

De cette manière, on interdit l'utilisation d'un marteau-piqueur entre 16 h et 10 h sans en réduire le bruit émis. Sans avoir de dispositif permettant d'atteindre un niveau de bruit sous les normes prescrites à l'article 8, le paragraphe b doit être lu avec le paragraphe g, c'est-à-dire que l'utilisation d'un marteau-piqueur est uniquement permise de 10 h à 16 h. Autrement dit, avec un dispositif permettant de respecter l'article 8, l'utilisation d'un marteau-piqueur sera toujours permise de 7 h 30 à 19 h la semaine en application du paragraphe b.

JUSTIFICATION

La Direction d'arrondissement adjointe, gestion du territoire, patrimoine et services administratifs est favorable à ce projet de règlement relatif au Règlement sur le bruit (AO-21) pour le motif suivant :

- Cette disposition supplémentaire permettra de diminuer les nuisances liées au bruits des chantiers comprenant une excavation à l'aide de marteaux-piqueurs ou de concasseurs

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion et dépôt du projet de règlement
Avis public d'entrée en vigueur

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion lors de la séance du 2 juillet 2020
Adoption du règlement
Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-02

René GIRARD
Chef de division - Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1207776007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Ajout de frais pour l'étude préliminaire des demandes de PIIA et pour les demandes de PIIA concernant l'aménagement paysager incluant un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776007;
Il est recommandé:

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* afin d'ajouter des frais pour l'étude préliminaire des demandes de PIIA et pour les demandes de PIIA concernant l'aménagement paysager incluant un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 20:43

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207776007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Ajout de frais pour l'étude préliminaire des demandes de PIIA et pour les demandes de PIIA concernant l'aménagement paysager incluant un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à ajouter une tarification à deux types de demandes traitée par la Direction d'arrondissement adjointe, gestion du territoire, patrimoine et services administratifs dont aucun frais n'est présentement attribué, soit:

- Les demandes d'avis préliminaires dans le cadre de demande de PIIA
- Les demande de PIIA pour les travaux d'aménagement paysager comprenant l'ajout d'un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre de hauteur ou le rehaussement d'un mur de soutènement existant dont la hauteur totale proposée est de plus de 0.9 mètre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'alinéa 1 de l'article 44 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* prévoit des frais pour l'étude préliminaire d'une demande de dérogation mineure, de changement de zonage ou de PPCMOI. Cependant, lors de plus grands projets, des avis préliminaires sont présentés au comité consultatif d'urbanisme pour les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ces dossiers requièrent un travail pour les agents du cadre bâti et l'équipe de l'urbanisme, mais aucuns frais ne peuvent présentement être chargés. La proposition reprend le même principe que pour une demande d'étude préliminaire de dérogation mineure, de changement de zonage ou de PPCMOI, ainsi les frais sont remboursés si une demande officielle est déposée dans les six mois suivant l'étude préliminaire.

Le premier alinéa de article 44 est modifié et se lit comme suit:

« 44. Aux fins de l'étude préliminaire d'une demande de PIIA, de dérogation mineure, de changement de zonage ou de PPCMOI, les frais exigibles pour l'étude d'une demande d'avis préliminaire sont :

- 1° 250,00 \$ pour un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA);
- 2° 1 000,00 \$ pour une dérogation mineure;

3° 2 000,00 \$ pour une modification du Règlement de zonage (1177);
4° 2 000,00 \$ pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). »

En lien à la future entrée en vigueur de la modification au règlement concernant les PIIA, les travaux d'aménagement paysager comprenant l'ajout d'un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre de hauteur ou le rehaussement d'un mur de soutènement existant dont la hauteur totale proposée est de plus de 0.9 mètre seront assujettis à une demande de PIIA. Une tarification doit donc être proposée pour l'étude de ces dossiers. Le premier alinéa de l'article 45 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469) sera modifié par l'ajout du paragraphe 7, qui se lit comme suit:

«7° 200,00 \$ pour toute demande relative à des travaux d'aménagement paysager comprenant l'ajout d'un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre de hauteur ou le rehaussement d'un mur de soutènement existant dont la hauteur totale proposée est de plus de 0.9 mètre. »

JUSTIFICATION

La Direction d'arrondissement adjointe, gestion du territoire, patrimoine et services administratifs est favorable à ce projet de règlement relatif au règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le motif suivant :

- Les deux éléments visés par la modification comportent une charge de travail et doivent être tarifés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 2 juillet 2020

Adoption : 8 septembre 2020

Entrée en vigueur : septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 15 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-10

René GIRARD
Chef de division urbanisme



Dossier # : 1206737009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'une série d'événements de l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » au parc Saint-Viateur les 18, 19, 20 et 28 septembre 2020 dans le cadre du nouvel an juif - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de ces événements

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'une série d'événements présentés par l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » au parc Saint-Viateur les 18, 19, 20 et 28 septembre 2020, dans le cadre du nouvel an juif;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de ces événements.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-03 18:08

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206737009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'une série d'événements de l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » au parc Saint-Viateur les 18, 19, 20 et 28 septembre 2020 dans le cadre du nouvel an juif - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de ces événements

CONTENU

CONTEXTE

Les Amis juifs du Mile-End est un organisme à but non lucratif qui se définit un regroupement de personnes laïques qui vise à promouvoir les intérêts de ses membres, à favoriser la discussion sur les diverses pratiques religieuses judaïque. L'organisme a déposé une demande pour la tenue d'événements public au parc Saint-Viateur. Cette série d'évènement s'inscrit dans le cadre des célébration du nouvel an juif (Roch Hachana) et vise également à sensibiliser la population sur les pratiques religieuses judaïque.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 160336 - 3 septembre 2019 : Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur le mardi 1^{er} octobre 2019, de 8 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Retraite Rosh Hashanah », organisé par l'organisme à but non lucratif Les Amis juifs du Mile-End.

CA20 160245 - 31 juillet 2020 : Édicter une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre des pique-niques de l'organisme "Les Amis juifs du Mile-End" au parc Outremont les 7, 15 et 21 août 2020 et les 4 et 26 septembre 2020 - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'édicter une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'une série d'événements de l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » au parc Saint-Viateur les 18, 19, 20 et 28 septembre 2020, dans le cadre du nouvel an juif d'autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

L'organisme « Les Amis juifs du Mile-End demande l'autorisation de tenir une série d'événement xqui se tiendront sur l'espace public ainsi que sur plate-forme numérique (Zoom) afin de célébrer le nouvel an juif. Habituellement, l'organisme célèbre le nouvel an juif dans l'édifice de la Federation Ukrainian situé sur l'avenue Fairmount, toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures de santé publiques mise en place, cetta année ces célébrations se feront simultanément en ligne et au parc Saint-Viateur, par petits groupes. Un maximum de 50 personnes assistera à chacun dse événements.

L'organisme bénéficiera du soutien de personnels bénévoles qui seront présents sur place afin de s'assurer que les mesures de distanciation physique soient respectées en tout temps.

Une dérogation à l'article

Les événements se tiendront aux aux dates suivantes :

- Vendredi 18 septembre entre 15 h et 21 h
- Samedi 19 septembre entre 9 h et 14 h
- Dimanche 20 septembre entre 10 h et 15 h
- Lundi 28 septembre entre 9 h et 20 h

L'organisme souhaitait également tenir un événement le 27 septembre, mais il un autre événement étant prévu à cette même date au parc Saint-Viateur, ce 5e événement de la série est donc annulé.

JUSTIFICATION

Plus qu'une célébration religieuse, cette série d'événements revêt un caractère éducatif, culturel et social. La série d'événements proposés est de nature à contribuer au soutien et au développement de la diversité.

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais et contribuent à créer des liens entre les diverses communautés en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial.

Le promoteur s'est engagé à faire respecter les mesures de distanciation sociale et d'hygiène sanitaire mises en place par la Direction de la santé publique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, qui vise à *Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé* tel que défini dans le plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un maximum de 50 participants pourront assister à chacun des événements de la série. Les mesures de distanciation et d'hygiène sanitaire devront être respectées en tout temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme se chargera de la publicité de la série d'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Anne-Marie POITRAS, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 27 août 2020
Frédéric - Ext PÉPIN, 25 août 2020
Anne-Marie POITRAS, 21 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Anne-Marie POITRAS
Directrice Direction adjointe Qualité de vie



Dossier # : 1205069032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) afin de réduire les frais exigibles pour l'émission de permis mensuels de stationnement de 100 \$ à 50 \$ du 1er octobre au 31 décembre 2020

Il est recommandé :

D'ÉDICTER une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 27 dudit règlement afin de réduire les frais exigibles pour l'émission de permis mensuels de stationnement de 100 \$ à 50 \$ du 1er octobre au 31 décembre 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-03 18:10

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) afin de réduire les frais exigibles pour l'émission de permis mensuels de stationnement de 100 \$ à 50 \$ du 1er octobre au 31 décembre 2020

CONTENU

CONTEXTE

À la demande du cabinet du Maire, les frais exigibles pour l'émission de permis mensuels de stationnement du 1er octobre au 31 décembre 2020 seront réduits à 50 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Modification du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) afin de réduire les frais exigibles pour l'émission de permis mensuels de stationnement de 100 \$ à 50 \$ du 1er octobre au 31 décembre 2020.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-03

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1206965008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant la prolongation du projet pilote de rues actives et familiales sur les avenues Wiseman, St-Cyril, Outremont, Elmwood, McDougall, Mont-Royal, Kelvin, Peronne, Robert et à ajouter deux nouvelles avenues à ce projet, soit les avenues Marsolais et Champagneur, le tout pour une implantation jusqu'au 2 novembre 2020

Il est recommandé :

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser, jusqu'au 2 novembre 2020 inclusivement, :

- la prolongation du projet pilote d'implantation d'aménagement de rues actives et familiales autorisé par la Ville centre sur les tronçons de rues identifiés au sommaire décisionnel et à l'ordonnance;
- l'implantation de deux nouvelles rues actives et familiales dont les tronçons de rue sont identifiés au sommaire décisionnel et à l'ordonnance.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-03 18:10

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206965008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant la prolongation du projet pilote de rues actives et familiales sur les avenues Wiseman, St-Cyril, Outremont, Elmwood, McDougall, Mont-Royal, Kelvin, Peronne, Robert et à ajouter deux nouvelles avenues à ce projet, soit les avenues Marsolais et Champagneur, le tout pour une implantation jusqu'au 2 novembre 2020

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à édicter une ordonnance afin d'autoriser l'implantation de rue actives et familiales sur le territoire de l'arrondissement Outremont. Avant le 1er août 2020, dans le cadre de la pandémie du COVID-19, le centre de coordination des mesures d'urgences (CCMU) avaient la compétence d'autoriser l'implantation de ce type d'aménagement. Depuis, l'arrondissement est en charge de la continuité de ces aménagements. Ainsi, le présent dossier, résume les actions prises et les actions à prendre pour ce projet pilote.

1. L'arrondissement Outremont a effectué l'implantation dans 5 secteurs résidentiels du projet pilote «rue actives et familiales» au début de la saison estivale, du 4 juin au 31 juillet 2020. Au courant de l'été, il a été autorisé de prolonger ces installations jusqu'au 2 novembre 2020.

Secteur 1

- Avenue Saint-Cyril, entre Outremont et Wiseman;
- Avenue Wiseman, entre Saint-Cyril et Ducharme.

Secteur 2

- Avenue Outremont, entre Saint-Viateur et Côte-Sainte-Catherine;
- Avenue Elmwood, entre Stuart et Bloomfield;
- Avenue McDougall, entre Elmwood et Côte-Sainte-Catherine.

Secteur 3

- Avenue Kelvin, entre de Vimy et Robert;
- Avenue Péronne, entre de Vimy et Robert;
- Avenue Robert, entre Kelvin et Péronne.

Secteur 4

- Boulevard Mont-Royal, entre Courcelette / Maplewood et Pagnuelo.

Secteur 5

- Boulevard Mont-Royal, entre Springgrove et Fernhill.

2. L'arrondissement Outremont a effectué l'implantation d'un 6e secteur, du 24 juillet au 2 novembre 2020.

Secteur 6

- Avenue Willowdale, entre les Vincent-d'Indy et Stirling. Ce secteur inclut les avenues Glencoe, Hazelwood et De la Brunante.

3. De plus, l'arrondissement vise l'implantation de 2 nouveaux secteurs, du 28 août au 2 novembre 2020.

Secteur 7

- Avenue Champagneur, entre Ducharme et Van Horne.

Secteur 8

- Avenue Marsolais, entre Outremont et Wiseman.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée - D16965005 – Octroyer un contrat de 7 947.07\$ taxes incluses, à l'entrepreneur Signalisation 1010 inc. pour la fourniture, l'installation et le maintien d'une signalisation temporaire de rue dans le cadre du projet pilote d'implantation des rues actives et familiales sur diverses rues de l'arrondissement Outremont - Autoriser une dépense totale de 9 536.48\$ - Dépenses provenant du budget de fonctionnement

Décision déléguée - D (À VENIR) – Autoriser une dépense de 22 834.77\$ taxes incluses, à l'entrepreneur Signalisation 1010 inc. pour la fourniture, l'installation et le maintien d'une signalisation temporaire de rue dans le cadre du projet pilote d'implantation des rues actives et familiales sur diverses rues de l'arrondissement Outremont

CA20 16 0239 - 31 juillet 2020 – Affecter un montant total maximal de 35 000 \$ (taxes incluses) à même le surplus de l'arrondissement pour la prolongation et la gestion du projet pilote d'implantation de « rues actives et familiales » sur le territoire de l'arrondissement Outremont - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet.

DESCRIPTION

Nous rappelons que ce concept de rue émerge de la situation des mesures d'urgences actuelles afin de revisiter le partage de la rue. C'est-à-dire de permettre une réévaluation de l'espace afin d'améliorer la cohabitation entre le piéton, le cycliste et la voiture. L'Objectif est de retirer le transit de nos secteurs locaux à caractères résidentiels près de parcs et/ou écoles. La transformation de la rue permettra seulement à la circulation locale d'entrer dans le secteur visé.

Voici les caractéristiques des installations de la rue :

- Rue barré!

- Circulation locale seulement - 20 km/h;
- Signalétique de la «rue active et familiale»;
- Signalisation de chantier : TRV-7 / TB-2;
- Dos d'ânes temporaire.

L'installation de l'ensemble de ces mesures est temporaire et sera retiré dans son ensemble le 2 novembre 2020. Les aménagements sont en place pour le bien des citoyens et il est important de préciser ce projet pilote est apprécié de la communauté.

JUSTIFICATION

Conformément au règlement 1171 - *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* - Les articles suivants permettent les modifications d'aménagements de la rue résumé dans le présent dossier.

17.1 Autorité du conseil

Le conseil peut, pour la totalité ou une partie d'un chemin public et pour des motifs de sécurité, y interdire ou restreindre, pendant une période de temps qu'il spécifie, la circulation des véhicules routiers ou de certaines catégories d'entre eux.

Art. 2, règl. AO-92

17.2. Interdiction de circuler

Pendant les périodes d'interdiction ou de restriction décrétées en vertu de l'article 17.1 du présent règlement ou en vertu des dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24, C-24-1, C-24-2), aucun véhicule à l'exception de ceux qui sont spécifiquement autorisés, ne peut circuler sur le chemin ou sur une partie du chemin où la circulation est interdite ou restreinte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet pilote s'inscrit dans une vision de développement durable par un partage équilibré de la rue entre les piétons, cyclistes et automobilistes. Un des messages envoyés est de conscientiser les automobilistes aux autres modes de transport actif par son exclusion dans certains secteurs afin de réduire l'apport de la voiture sur nos routes et surtout dans nos secteurs les plus résidentiels à proximité de parc et école. Cela rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » tel que défini dans le plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le concept de « rues actives et familiales » s'inscrit dans les lignes directrices afin de favoriser la distanciation physique dans les secteurs à haute densité piétonne élaborées par la Direction de la Mobilité dans le cadre des mesures d'urgence en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les différents contrats reliés au projet à réaliser sont conclus via décision déléguée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 2 septembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur, études techniques, Outremont

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-02

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1207397028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 39, avenue Nelson; 1057-61, avenue Laurier; 1622, avenue Ducharme - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance spéciale du 19 août 2020 , les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397028;

Il est recommandé :

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

39, avenue Nelson

Avec la réserve suivante :

- Utiliser un blanc cassé tel l'ivoire ou le crème pour les éléments initialement proposés en sauge, tels les menuiseries des fenêtres, le perron et les colonnes.

1057-61, avenue Laurier

Avec la réserve suivante :

- Soumettre une photo de l'échantillon de la brique de ragrément placée contre le mur de maçonnerie existant.

1622, avenue Ducharme

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-02 22:19

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207397028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 39, avenue Nelson; 1057-61, avenue Laurier; 1622, avenue Ducharme - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance spéciale du comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Séance spéciale du 19 août 2020

Relativement à l'immeuble situé au 39, avenue Nelson :

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1918, classé 1 selon Bisson. Il est situé dans l'unité de paysage 2.12 McNider.

Le projet vise le remplacement des portes et fenêtres, lesquelles reprennent les mêmes modèles mais passent du blanc au sauge. Les portes remplacées, soient celles des balcons avant et arrière, sont en acier et les fenêtres ont des huisseries en bois. Des éléments de bois tels les colonnes, la corniche ainsi que les balcons sont peints en sauge également, alors que la porte d'entrée et le parapet sont peints en noir.

Relativement à l'immeuble situé au 1057-61, avenue Laurier :

Le bâtiment est un immeuble mixte de deux logements avec rez-de-chaussée commercial, construit en 1916. Il n'est pas classé selon Bisson. Le bâtiment est localisé dans l'unité de paysage 2.11 Laurier.

Le projet vise la restauration de la maçonnerie en façade. Le parement d'aluminium est retiré et la brique dessous est ragréée.

Les travaux s'inscrivent dans le programme PR@M Commerce - Artère en chantier.

Relativement à l'immeuble situé au 1622, avenue Ducharme :

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1925, non classé selon Bisson. Il est situé dans l'unité de paysage 2.1 Ducharme.

Le projet vise le remplacement des fenêtres de la résidence. Elles sont remplacées par des fenêtres à guillottes en aluminium noir. Sur la façade latérale au rez-de-chaussée, la fenêtre de la cuisine est remplacée par une guillotine double dans une plus grande ouverture. Le linteau de briques est modifié en conséquence.

JUSTIFICATION

À la séance spéciale du 19 août 2020, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour l'adresse suivante:

Relativement à l'immeuble situé au au 39, avenue Nelson voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT la qualité architecturale remarquable de la résidence classée 1 selon Bisson;

CONSIDÉRANT que les nouvelles portes et fenêtres reprennent la forme existante;

CONSIDÉRANT que le bâtiment forme un ensemble avec les maisons à l'intersection des avenues Villeneuve et Nelson, particulièrement avec la résidence jumelée au 440 Villeneuve. Ces maisons ont des menuiseries et des détails de bois peints blancs;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Utiliser un blanc cassé tel l'ivoire ou le crème pour les éléments initialement proposés en sauge, tels les menuiseries des fenêtres, le perron et les colonnes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au au 1057-61, avenue Laurier voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que le retrait du parement métallique rehausse le caractère de l'avenue commerciale;

CONSIDÉRANT que les balcons présents à l'origine ne peuvent être réintégrés en raison de leur projection sur le domaine public;

CONSIDÉRANT que le retrait du parement métallique améliore le bâtiment;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Utiliser une brique de ragrément identique à l'existante et soumettre une photo de l'échantillon placé contre le mur de maçonnerie existant à titre de preuve

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au au 1622, avenue Ducharme voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT la variété de style présent dans l'unité de paysage Ducharme;

CONSIDÉRANT que les nouvelles fenêtres respectent le style d'origine de la résidence;

CONSIDÉRANT que la nouvelle ouverture sur la façade latérale s'intègre au bâtiment et à l'environnement par sa forme, ses détails set sa couleur;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- Les dossiers ont fait l'objet de la séance spéciale du CCU du 19 août 2020.

Étapes à réaliser:

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-25

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

**Dossier # : 1206695020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée d'une conseillère de l'arrondissement d'Outremont

DÉPÔT de la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée de la conseillère Valérie Patreau, en respect de l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2020-09-02 22:20
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206695020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée d'une conseillère de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

L'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., ch. E-2.2) (L.E.R.M.) prévoit que les membres d'un conseil doit, dans les 60 jours de la proclamation de leur élection, déposer au conseil une déclaration d'intérêts pécuniaires. Suivant l'article 358, une déclaration mise à jour doit être déposée annuellement devant le conseil dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation d'élection du membre. En cas de changement significatif à sa déclaration en cours d'année, le membre avise par écrit le greffier dans les 60 jours de ce changement (art. 360.1 L.E.R.M.). La conseillère Valérie Patreau a déposé auprès de la Secrétaire d'arrondissement une déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée en respect de l'art. 360.1 L.E.R.M. La Secrétaire d'arrondissement en fait donc rapport au conseil à la première séance ordinaire qui suit ce dépôt, tel que prévu par la L.E.R.M.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0455 - Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée par la conseillère Valérie Patreau.

JUSTIFICATION

Art. 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., ch. E-2.2)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1203711005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la décision 67273 de la Commission municipale rendue le 10 août 2020

DÉPÔT au conseil d'arrondissement de la décision 67273 de la Commission municipale rendue le 10 août 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-02 22:21

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203711005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la décision 67273 de la Commission municipale rendue le 10 août 2020

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre note de la décision 67273 rendue par la Commission Municipale du Québec le 10 août 2020.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-18

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1206695021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la décision de l'Inspectrice générale de la Ville de Montréal relativement à la résiliation du contrat octroyé à Beauregard Environnement Ltée - Appel d'offres 19-17453 - Nettoyage et vidange complète des puisards et chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements, incluant Outremont

Je recommande de :

PRENDRE ACTE de la décision de l'Inspectrice générale de la Ville de Montréal relativement à la résiliation du contrat octroyé à Beauregard Environnement Ltée suite à l'appel d'offres 19-17453 visant le nettoyage et la vidange complète des puisards et chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-03 18:12

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206695021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la décision de l'Inspectrice générale de la Ville de Montréal relativement à la résiliation du contrat octroyé à Beauregard Environnement Ltée - Appel d'offres 19-17453 - Nettoyage et vidange complète des puisards et chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements, incluant Outremont

CONTENU**CONTEXTE**

Le 3 juin 2019, le conseil a octroyé à Beauregard Environnement Ltée un contrat d'une durée de 36 mois visant le nettoyage et la vidange complète des puisards et chambres de vanne (incluant le transport et la disposition des résidus) suite à l'appel d'offres 19-17453. Le 25 mai 2020, l'Inspectrice générale de la Ville de Montréal a déposé un rapport découlant d'une enquête sur des contrats octroyés à Beauregard Environnement Ltée relatifs au nettoyage des puisards et des égouts par divers arrondissements, incluant Outremont, et découlant notamment de l'appel d'offres 19-17453. Par les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'Inspectrice générale a conclu et ordonné la résiliation de contrats liés aux appels d'offres 19-17453 et 19-17357.

Le présent dossier vise le dépôt, au Conseil d'arrondissement, de la décision de l'Inspectrice générale afin qu'il en prenne acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0200 (3 juin 2019) - Octroyer un contrat d'un montant de 133 641,19 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Beauregard Environnement Ltée. pour des travaux de nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne incluant transport et disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Outremont pour une durée fixe de trente-six (36) mois, suite à l'appel d'offres public no.19-17453 (2 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 140 323,25 \$ (Contrat : 133 641,19 \$ + Contingences : 6 682,06 \$%), taxes incluses – Dépense assumé par la Direction des réseaux d'eau (GDD 1196965006)

DESCRIPTION

Dépôt au conseil d'arrondissement du rapport et de la décision de l'Inspectrice générale de la Ville de Montréal résiliant les contrats octroyés à Beauregard Environnement Ltée suite à l'appel d'offres 19-17453.

JUSTIFICATION

En conformité avec l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), le présent dossier vise à déposer au Conseil d'arrondissement la décision de l'Inspectrice générale résiliant le contrat octroyé à Beauregard Environnement Ltée pour le nettoyage et la vidange complète des puisards et chambres de vanne, incluant le transport et la disposition des résidus, pour divers arrondissements (appel d'offres 19-17453).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes réservées pour ce contrat seront réattribuées au prochain contrat à être octroyé pour le nettoyage et la vidange des puisards de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-26

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1207776001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport final sur les orientations de travail pour la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont

IL EST RECOMMANDÉ:

Le **DÉPÔT** du rapport final intitulé « Orientations de travail pour la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont ».

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-02 22:23

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207776001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport final sur les orientations de travail pour la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Un mandat a été octroyé à la firme Îlot Services-conseils en urbanisme le 4 novembre 2019 pour la production d'un document d'orientations de travail en vue de la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA19 16 0428

DESCRIPTION

Le rapport est divisé en trois parties. La première partie est une recherche historique mettant en lumière le contexte de développement des parcs, incluant les personnalités importantes de l'époque ayant été acteurs de premier niveau dans la création des parcs d'Outremont et les principes de développement qui furent appliqués. La deuxième partie dresse un portrait des sept parcs à l'étude, incluant une section sur les bonnes pratiques au niveau de la préservation pour chacun des chalets. Finalement, la troisième partie comprend les orientations de travail ayant pour but de guider l'arrondissement vers une meilleure gestion possible de la mise en valeur des projets sur les chalets de parcs.

JUSTIFICATION

Ce document est le point de départ de toute intervention sur les chalets de parcs, pour par la suite, être présenté au CCU et au conseil d'arrondissement. Parallèlement, il sera utilisé pour informer les citoyens de ce grand projet de mise en valeur des chalets de parc de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du rapport final à la séance du conseil du 3 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Tom FLIES
Non-disponible

Le : 2020-01-17



Dossier # : 1205069029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 18 juin 2020

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 18 juin 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-02 22:24

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 18 juin 2020

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'objet du présent sommaire est le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 18 juin 2020.

JUSTIFICATION

Dépôt du compte rendu pour information.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-28

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 09 juillet 2020

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 09 juillet 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-09-02 22:24

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 09 juillet 2020

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Coordonnateur circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement